

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La quarante-cinquième séance est encartée entre les pages 5520 et 5521.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 30 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5511).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

- M. Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.
- M. Jean Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.
- M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture.
- M. Louis Lauga, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les industries agro-alimentaires.
- M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.
- M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B.A.P.S.A.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

MM. Jean-Louis Goasduff,
Bernard Deschamps,
Charles Revet,
Jacques Bompard,
Yves Tavernier, le rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires,
Jacques Godfrain,
Georges Colombier,
André Labarrère, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5531).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, le budget de l'agriculture est toujours l'objet d'un débat difficile, compliqué, vaste et souvent passionné. Or, je ne dispose - mais c'est la règle - que d'un quart d'heure pour en brosser le tableau. Je n'aurai donc sûrement pas le temps d'entrer dans le détail des différents chapitres, d'autant que je suis chargé par la commission des finances de présenter deux remarques préliminaires et que mon devoir me commande de m'arrêter quelques instants sur l'un des problèmes les plus douloureux, voire dramatiques, de l'agriculture française, celui des quotas laitiers. Je laisserai le soin à mes collègues rapporteurs pour avis d'examiner plus précisément les mesures des différents chapitres de ce budget.

La commission des finances a approuvé - à l'unanimité, je le souligne - des remarques que j'avais présentées : l'une traite du fond de la politique agricole et l'autre concerne la présentation de l'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture.

Examinons la première d'entre elles. Depuis près d'un quart de siècle, la politique agricole est la seule politique commune de la Communauté économique européenne. D'abord obstacle, puis moteur de l'Europe, cette politique agricole commune est devenue depuis quelques années une des difficultés majeures des discussions entre les neuf, puis les dix et désormais les douze Etats-membres.

Il n'est pas concevable d'examiner le budget de l'agriculture française sans l'intégrer dans la politique économique et financière de la Communauté. Les décisions sont prises à Bruxelles et le budget national, qu'on le veuille ou non, n'apparaît plus que comme un outil de complément pour régler une politique d'ensemble décidée ailleurs, ou pour résoudre des problèmes spécifiques ou techniques.

On oublie trop souvent cette évolution et on croit à tort que le budget de la nation rabotera toutes les difficultés du monde rural.

M. Daniel Goulet et M. Jacques Godfrein. Très bien !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. En effet, si par malheur les règlements économiques communautaires devenaient contraires aux intérêts français, si les crédits du F.E.O.G.A.-garantie se révélaient insuffisants pour régulariser les cours et assurer les restitutions nécessaires aux exportations, si le F.E.O.G.A.-orientation ne permettait pas d'inciter à l'équipement et à la modernisation des usines de transfor-

mation, de stockage et de conditionnement agricoles, le budget de la France, tel qu'il est conçu depuis vingt ans, aurait le plus grand mal à maintenir le revenu des agriculteurs à un niveau suffisant.

Or, à l'heure actuelle, sur le plan communautaire, nous constatons une situation extrêmement préoccupante.

Premièrement, le budget de l'Europe est, de plus en plus, dans une impasse chronique. Il n'est plus voté à l'heure. Le plafond de ressources propres fixé à 1,4 p. 100 de la T.V.A. est atteint et certains Etats-membres refusent de le modifier jusqu'en 1988. Sans décisions fondamentales nouvelles concernant les ressources propres de la Communauté, les dépenses agricoles, qui représentent plus de 60 p. 100 de ce budget, seront fatalement mises en cause. Si le gouvernement français a obtenu que, pour 1986, les crédits de l'agriculture soient maintenus à un niveau sinon suffisant du moins convenable, il apparaît que la situation deviendra très difficile en 1987.

Hier, monsieur le ministre, j'ai présenté devant la délégation des Communautés européennes à l'Assemblée nationale le budget de la Communauté pour 1987 qui est en cours d'élaboration. Or il manque déjà 1,2 milliard d'Ecu pour le F.E.O.G.A.-garantie, soit 7 ou 8 milliards de francs. Cela signifie déjà que, sous le seul aspect financier, l'avenir de la politique agricole commune est gravement compromis et, que, par voie de conséquence, le revenu des agriculteurs français risque de ne pas être assuré sans des mesures spécifiques particulières.

Deuxièmement, la politique agricole est fondée sur le système des prélèvements et des restitutions. Les sommes provenant des prélèvements diminuent constamment en pourcentage dans le budget communautaire. Il semble qu'en 1987, la tendance serait renversée, mais je n'y crois guère. Et si les ressources propres n'augmentent pas, les restitutions qui commandent les exportations ne pourront pas être financées.

Or, les exportations agricoles françaises sont un des fleurons de notre balance commerciale : plus 34 milliards de francs l'année dernière. Là encore, le budget national n'a plus le pouvoir de régler tout seul une évolution indispensable à notre équilibre monétaire.

En particulier, il n'existe aucune politique commerciale communautaire pour les exportations et c'est extrêmement regrettable. Par exemple, la possibilité de passer des contrats de livraison à moyen terme n'existe pas.

Troisièmement, la France a accepté, en 1955, lors de la conférence de Messine, de signer le traité de Rome à la seule condition qu'il y aurait une politique agricole commune afin de compenser les inconvénients de l'intégration industrielle. Or, depuis quelques années, d'abord d'une façon sporadique et, depuis trois ans, d'une manière permanente, notre pays est déficitaire sur le plan financier de la Communauté. La France est victime de l'idée néfaste du « juste retour » prônée par d'autres Etats-membres. Le principe de la solidarité financière est de moins en moins appliqué.

Quatrièmement, la préférence communautaire est devenue un leurre. Si bien que l'on a pu dire que la Communauté était devenue une passoire. Il est anormal que 1,5 million de tonnes de matières grasses végétales - et peut-être d'ailleurs 6 ou 7 millions de tonnes de matières grasses végétales servant à autre chose qu'à l'alimentation ou à l'agriculture - soient importées de pays tiers, sans taxe spéciale, alors que la production laitière, donc le beurre, est contingentée.

Il n'est pas normal non plus que des quantités de beurre et de mouton néo-zélandais ou australien soient encore admises en franchise de droits alors que la période transitoire est terminée.

Ces pratiques faussent la politique financière de la Communauté au détriment des producteurs européens.

M. Pascal Arrighi. Très bien !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Cinquièmement, la situation la plus grave réside dans les stocks alimentaires de la Communauté : 1,7 million de tonnes de céréales ; 1 350 000 tonnes de beurre ; 950 000 tonnes de poudre de lait ; 750 000 tonnes de viande bovine. Ces quantités exorbitantes, portées à l'intervention, soulèvent un problème financier important qui hypothèque l'avenir de l'agriculture.

Sixièmement, toutes ces raisons budgétaire, commerciale, politique, technique, conduisent vers une conclusion courageuse : la politique agricole commune actuelle ne peut plus être défendue à tout prix sans compromettre la construction européenne.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Il est essentiel de sauvegarder les quatre principes fondamentaux du Marché commun : marché unique, préférence communautaire, solidarité financière, harmonie des législations.

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Mais, dans ce cadre, et sur ces bases, il est devenu impératif de proposer une nouvelle politique audacieuse pour réduire les difficultés actuelles. En effet, la politique d'aide aux produits n'est plus la panacée. Elle crée des injustices entre les agriculteurs aisés et les autres.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Cette politique ne règle pas le problème du revenu des agriculteurs. Elle n'incite pas suffisamment à la modernisation de l'agriculture. Il est vraisemblable qu'il faut progressivement évoluer vers une politique d'aides directes aux hommes, et j'en reparlerai dans un instant à propos des quotas laitiers.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Il n'appartient pas à la Communauté de tout faire et il semble opportun que, dans le cadre d'organisations interprofessionnelles cohérentes, les producteurs prennent peu à peu en main la responsabilité de leurs destins.

Ces observations donnent d'ailleurs encore plus de poids à la loi sur l'organisation économique votée récemment par l'Assemblée. En effet, c'est la seule façon d'éviter la renationalisation de certaines actions, ce qui serait un retour en arrière regrettable de la Communauté.

La conclusion de ces réflexions préliminaires de la commission des finances est que le budget national de l'agriculture n'aura de véritable portée que s'il est conforté par une politique communautaire efficace dans le sens que je viens brièvement d'évoquer.

J'en viens maintenant à la présentation du budget de l'agriculture.

Le projet de budget de l'agriculture proprement dit s'élève à 32,9 milliards de francs. Il diminue globalement de 1,7 p. 100...

M. Didier Chouet. Eh oui, il diminue !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. ... mais il progresse de 1,63 p. 100 à structure constante, c'est-à-dire hors subventions pour la bonification des prêts du Crédit agricole, lesquels sont en diminution de un milliard du fait de la baisse des taux d'intérêt.

En règle générale, on présente l'agriculture - et vous l'avez fait ainsi, monsieur le ministre - comme un secteur qui coûte un peu plus de 117 milliards de francs à la nation. Ce n'est pas exact. Je ne veux pas que l'on dise que l'agriculture coûte trop cher.

M. Jacques Bompard. Très bien !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Il est inexact de prétendre que l'agriculture représente 11 p. 100 des dépenses de la nation. En effet, de ces 117 milliards, il faut déduire un certain nombre de frais. C'est ainsi que sur les 32 850 millions de francs de versements de ressources propres à la Communauté économique européenne affectées à des dépenses agricoles, il ne nous revient environ que 28 000 millions de francs.

M. Jean-Louis Goasduff. Hélas !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Quatre milliards manquent à l'appel. Ils ont servi à d'autres - par solidarité, tant mieux ! - mais on ne doit pas les imputer dans les dépenses agricoles de la France.

De même, des sommes sont récupérées directement par l'Etat pour certaines actions éligibles à Bruxelles. C'est par exemple le cas pour les aides à l'installation : l'Etat se fait rembourser 80 millions de francs.

Il en va de même pour d'autres chapitres que l'on ne peut pas appréhender de façon convenable. Je vais vous donner des chiffres indicatifs, mais ils devraient permettre une réflexion approfondie. Ainsi, les crédits versés par le fonds européen de développement régional sont en fait un abondement de crédits d'Etat, et leur montant ne va pas directement à des agriculteurs ou à des usines de transformation.

Quant aux sommes versées par le fonds social européen, qu'il est difficile d'estimer en l'absence d'informations suffisantes, elles doivent, elles aussi, être déduites.

Dans les crédits à l'agriculture, des sommes sont également imputées à tort au bénéfice des agriculteurs. Par exemple, s'agissant du B.A.P.S.A., ses ressources sont notamment constituées par les cotisations des agriculteurs déjà déduites, mais aussi par les taxes sur les produits agricoles - soit 1,8 milliard de francs - qui ne doivent pas être intégrées dans les 117 milliards.

De même, les crédits destinés à l'office national des forêts ou à l'aménagement rural, qui représentent plusieurs milliards, ne doivent pas figurer dans le montant total des dépenses consacrées à l'agriculture.

Le décompte de toutes ces sommes fait que le montant total des dépenses consacrées à l'agriculture n'est pas de 117 milliards, mais plutôt de 95 à 100 milliards.

Les dépenses publiques au profit de l'agriculture représentent en définitive entre 9 à 10 p. 100 du budget de l'Etat, pourcentage à peu près conforme à ce que représente la population agricole dans notre pays.

Je voudrais maintenant en venir au problème le plus délicat : les quotas laitiers. Ensuite, s'il me restait du temps, monsieur le président - mais j'en doute - j'aborderais quelques points concernant les crédits.

M. le président. Il vous en reste un peu, monsieur le rapporteur.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Je vais donc traiter des quotas laitiers. Ensuite, j'en appellerai à votre bienveillance.

M. le président. Elle vous est toute acquise.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Merci, monsieur le président.

Les quotas laitiers, qui ont été institués il y a deux ans, provoquent un tel malaise dans les régions d'élevage qu'il est de mon devoir de m'y arrêter quelques instants, d'autant que la solution pour éviter des désordres prévisibles réclame des moyens financiers importants, qu'on le veuille ou non.

M. Jean-Marie Daillet. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Le système des quotas laitiers est basé sur une limitation quantitative. Or l'expérience montre que tout système de contrainte établi sans un minimum de consensus de la part de la profession et sans l'installation d'une organisation interprofessionnelle n'engendre que la colère.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. C'est le cas pour la production laitière. Certes, on pourrait me répondre que ce ne fut pas le cas pour la betterave à sucre, il y a vingt ans. Mais si le système a fonctionné dans ce secteur agricole, c'est parce qu'il y avait une interprofession charpentée et consentante.

S'agissant de la production laitière, la révision du système des quotas est une nécessité. Il faudra même supprimer les quotas laitiers. Mais dans l'immédiat, le règlement communautaire, que l'on soit d'accord ou non, s'impose à la France et il faut faire avec. De toute façon, nous savons que la maîtrise de la production laitière est devenue une obligation.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui d'analyser l'ensemble de ce douloureux et vaste problème qui hypothèque dramatiquement le budget de 1987 mais je voudrais apporter ma contribution à une solution efficace, en attendant une politique

européenne plus conforme aux particularités de ce secteur, composé à plus de 60 p. 100 de petits producteurs, et où l'économique et le social sont malheureusement étroitement imbriqués.

L'élevage laitier est l'exemple type d'un secteur où il est possible de passer progressivement d'une politique d'aide aux produits à une politique d'aide aux hommes telle que je l'exposais tout à l'heure.

Le Gouvernement a pris dès le printemps des mesures à la fois louables et importantes mais force est de constater avec la plus grande sérénité qu'elles ne peuvent aplanir toutes les difficultés actuelles dans les régions à vocation laitière comme le grand Ouest.

Le pragmatisme commande de passer très rapidement à la vitesse supérieure et de mettre en place un programme d'action répondant à un triple souci : maîtriser la production et définir une politique d'orientation et de régionalisation des cultures ; favoriser une agriculture familiale compétitive en adaptant les structures des exploitations ; séparer l'économique du social.

Dans cette optique, je me permets, monsieur le ministre, de vous soumettre un bref schéma de réflexion. Il n'est que partiel, ne concerne que les monoproducteurs et son unique objectif est de régler les problèmes immédiats qui nous sautent à la gorge.

Premièrement, il conviendrait de proposer aux livreurs de moins de 50 000 litres de lait une indemnité viagère mensuelle convenable jusqu'à l'âge de la retraite à condition qu'ils ne produisent plus de lait.

M. Jean-Marie Daillet. Bonne idée !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Ces exploitations, à cause de leur étroitesse, n'ont aucune possibilité d'atteindre une rentabilité décente. Il faut les faire bénéficier d'une politique sociale d'aide aux hommes. Cela intéresse 20 à 25 p. 100 des producteurs et environ 7 à 8 p. 100 des livraisons de lait.

Deuxièmement, il ne faut pas appliquer de pénalité à ceux qui livrent de 50 000 à 125 000 litres de lait. Il s'agit d'exploitations marginales qui peuvent encore atteindre une rentabilité suffisante pour permettre de nourrir une famille, de travailler normalement et d'amortir le matériel.

M. Jean-Marie Daillet et M. René André. Très bien !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Il convient de leur donner une chance de devenir compétitives. Cela représente 40 p. 100 des exploitations et environ 20 à 25 p. 100 des livraisons de lait.

M. René André. Il faudrait étudier cette suggestion !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Ma troisième proposition concerne les exploitations familiales équilibrées nettement supérieures à la surface d'installation et livrant plus de 125 000 litres de lait. Pourquoi 125 000 litres de lait ? Parce que cela représente 25 hectares et 25 vaches produisant 5 000 litres de lait chacune, c'est-à-dire, en matière laitière, une exploitation familiale équilibrée.

Pour ces exploitations, il convient de mettre en place un système de « hors quantum », fondé à la fois sur un seuil de production global et, surtout, sur un seuil de production à l'hectare, afin de favoriser les exploitations familiales par rapport aux usines à lait.

M. Jean-Marie Daillet et M. René André. Très bien !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Il importe que l'espace rural soit utilisé le plus complètement possible. La catégorie dont je viens de parler concerne 35 p. 100 des exploitations et 65 à 70 p. 100 environ des livraisons de lait.

Je sais, monsieur le ministre, que ces suggestions sont critiquables, mais elles ont surtout pour but de montrer l'extrême gravité du problème et l'urgence qu'il y a à trouver une solution.

Ce plan, d'après quelques calculs approximatifs, coûterait environ un milliard de francs par an pendant dix ans, mais il faut savoir ce qu'on veut : ou une agriculture moderne, la première d'Europe, où une explosion qui coûtera encore plus cher.

M. Jean-Marie Daillet. Evidemment !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Je n'oublie pas que le lait est le produit le plus important de l'agriculture française et qu'il déterminera l'avenir de la politique agricole commune.

M. Jean-Marie Daillet. C'est clair !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Que l'on ne vienne pas me dire que ce plan est utopique ou fort original puisqu'il entre parfaitement dans le plan défini par M. Adrien Zeller en faveur des plus démunis. Le chapitre budgétaire où vous puiserez ce milliard de francs est donc tout trouvé, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

Comme il me reste peu de temps, je laisse à mes collègues le soin de développer les autres aspects de ce budget.

Que dire des dépenses ordinaires ? A cet égard, votre budget n'est pas plus mauvais qu'un autre, mais il n'est pas plus enthousiasmant non plus. Disons qu'il est classique, dans la ligne de ceux qu'on nous présente depuis des années et des années.

M. Yves Tavernier. Vous ne critiquez pas les dernières années ?

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. On pourrait parler longuement des cinq dernières années, mais vous remarquez que je ne le fais pas.

M. Yves Tavernier. Vous avez eu un moment de faiblesse !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. J'essaie en effet d'être le plus gentil possible dans une année difficile par souci d'efficacité... mais les années sont toutes difficiles depuis un siècle ! *(Sourires.)*

M. Yves Tavernier. Il fallait le reconnaître les années précédentes !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Certaines actions du ministère sont renforcées, admettez-le. Un effort spectaculaire est consenti pour harmoniser les bourses scolaires avec celles de l'éducation nationale. Les dotations en faveur du soutien à l'organisation économique progressent, ainsi que les crédits destinés aux zones défavorisées. La subvention du budget général au B.A.P.S.A. augmente plus que les années précédentes.

Le projet comporte aussi, il est vrai, quelques diminutions de crédits qui seront soulignées tout à l'heure. Elles ne font pas toujours plaisir, mais certaines sont mathématiques, telle la diminution d'un milliard pour la bonification des taux d'intérêt.

Ce budget témoigne néanmoins de la considération du Gouvernement pour l'agriculture et de sa volonté de redonner à ce secteur important de notre économie une priorité qu'il n'aurait jamais dû perdre. C'est la raison pour laquelle la commission des finances propose à l'Assemblée de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proriot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Le projet de budget de l'agriculture pour 1987 s'inscrit dans le cadre des économies recherchées par le Gouvernement afin de réduire le déficit important des finances publiques en allégeant la pression fiscale. Cependant, ce budget sort relativement épargné des arbitrages budgétaires.

M. Yves Tavernier. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Les dépenses en capital atteignent 1 350 millions de francs en autorisations de programme et 1 170 millions de francs en crédits de paiement.

Pour la cinquième année consécutive, les dépenses en capital chutent. Cependant, touchées fortement par la rigueur budgétaire, les autorisations de programme des titres V et VI sont cette année en diminution moindre que les crédits de paiement : c'est la preuve de la volonté de sauvegarder les engagements qui conditionnent l'avenir de l'agriculture.

Plus des deux tiers des dotations d'investissement du ministère de l'agriculture, soit 943 millions de francs sur 1 350 millions, sont destinés à honorer les engagements des contrats de Plan entre l'Etat et les régions. Les crédits qui leur sont consacrés bénéficient d'une actualisation de

1,7 p. 100 : l'effort sera ainsi maintenu en faveur de l'hydraulique, des bâtiments d'élevage, du stockage-conditionnement, des sociétés d'aménagement rural et de la forêt. Le respect des contrats de Plan permettra le maintien d'un taux d'investissement dans les régions les plus démunies.

Je me bornerai à souligner l'effort en faveur de l'hydraulique agricole et des industries agro-alimentaires. Je vous renvoie sur ce point à l'excellent rapport de M. Lauga.

L'hydraulique constitue l'outil privilégié du développement agricole. C'est pourquoi ces travaux figurent parmi les priorités du ministère, répondant ainsi au souci de la profession agricole, qui a inclus l'hydraulique dans les programmes pluriannuels de développement agricole de 80 p. 100 des départements.

Ces investissements sont indispensables pour permettre une meilleure régulation des productions et des revenus des agriculteurs, et pour atténuer les disparités régionales.

La maîtrise de l'eau représente un enjeu pour l'avenir : il faut renforcer l'agriculture française afin d'affronter la concurrence internationale. En effet, dans le contexte de l'élargissement de la Communauté économique européenne, les régions du sud doivent se moderniser et se diversifier pour être plus compétitives. Ces pays ont un potentiel agricole égal au nôtre et un ensoleillement parfois supérieur. De plus, la formation de leurs agriculteurs s'accroît grâce aux crédits du F.S.E. et à la vitesse accrue des transferts de technologie. En outre, nous devons également affronter avec succès la concurrence des pays européens du nord, qui cultivent en serres de nombreux produits.

L'aménagement hydraulique est un facteur qui contribue à la compétitivité de l'agriculture, indispensable du fait des nouvelles données européennes, et un moyen d'intensification qui participe au maintien des exploitations familiales.

Dans le cadre de l'aménagement rural, il convient également de mentionner, bien qu'elles ne figurent pas au budget de l'Etat, les aides accordées à l'électrification rurale par la voie du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les programmes importants qui sont engagés grâce aux interventions de ce fonds conditionnent en effet le développement d'un équipement public fondamental sans lequel aucune politique ne serait possible en faveur du maintien et de l'essor des activités dans le monde rural.

Les crédits destinés aux aides aux industries agricoles et alimentaires diminueront de 15 p. 100, conformément à la volonté du Gouvernement de réduire les aides directes aux entreprises. Cependant, cet important secteur bénéficie d'un traitement exceptionnel puisque cette baisse est nettement plus limitée que celle qui concerne l'industrie, et qui atteint 24 p. 100. En contrepartie, les entreprises agro-alimentaires profiteront de l'allègement des charges fiscales et sociales prévu dans le projet de loi de finances, allègement que tout le monde connaît.

Les autres crédits des titres V et VI sont en diminution. Il ne faut cependant pas oublier que le budget des dépenses en capital pour 1987 continue d'enregistrer un déplacement - j'allais dire un rippage - de ses crédits vers d'autres ministères. Le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire instruit le budget du F.I.D.A.R., le Fonds forestier national et le Fonds national de développement des adductions d'eau relèvent des comptes spéciaux du Trésor.

En outre, les crédits résiduels du ministère de l'agriculture sont relatifs, d'une part, à des actions financées en grande partie par la dotation globale d'équipement du fait des lois de décentralisation et de répartition des compétences - remembrement, enseignement agricole, d'autre part, à la recherche. Plus de 93 p. 100 de ces crédits transitent par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur : ils sont consacrés à l'I.N.R.A. et au C.E.M.A.G.R.E.F.

Les dotations propres du ministère de l'agriculture permettent le respect des priorités définies dans le cadre du programme « Aliment 2000 » et le maintien des moyens de recherche des instituts techniques.

Alors que les dépenses de l'Etat en faveur du monde agricole augmentent de 2 p. 100 pour 1987, force est de constater que la France se situe à un niveau moyen en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Cette baisse se constate également depuis 1983 chez la plupart de nos partenaires européens. Les causes sont diverses : l'instauration des quotas laitiers, l'évolution des taux d'intérêt et sans doute la récente accélération de la diminution du nombre d'exploitations par le jeu des économies d'échelle.

Une telle baisse est préoccupante, et ce grave sujet m'amène à vous faire part, monsieur le ministre, de quelques réflexions sur l'avenir de notre agriculture.

En 1985, malgré, parfois, des hausses de rendement, le revenu agricole a baissé de 4,7 p. 100. Nous assistons au malaise croissant du monde agricole face à l'impasse économique provoquée par les surplus de production.

Certes, les échanges de produits des industries agro-alimentaires engendrent un excédent commercial important qui contribue grandement au rééquilibrage de notre balance des paiements, ce qui confirme la vocation d'exportateur de produits agricoles de la France. Mais on constate depuis deux ans une stagnation du solde des échanges de produits des industries agro-alimentaires : 19,2 milliards de francs en 1985, 19,1 milliards de francs en 1984.

Il faut nous placer dans le contexte mondial pour mieux comprendre les tensions sur les marchés internationaux.

Pour les produits laitiers de base, la viande bovine et les volailles, ainsi que le sucre, le marché mondial est caractérisé par trois facteurs :

D'abord, par une surproduction généralisée et des stocks importants :

Ensuite, par une stagnation de la demande due à la persistance d'un chômage élevé, à la faiblesse de la croissance démographique et à l'évolution des habitudes de consommation, mais aussi au fait que la demande d'un certain nombre de pays est insolvable. Lorsqu'elle est solvable, comme c'est le cas pour les pays de l'Est, il faut bien reconnaître que l'U.R.S.S. et ses satellites cherchent essentiellement à faire des razzias ou des « coups » lorsque nous soldons nos stocks à bas prix :

Enfin, par la chute des prix et l'aggravation des pratiques commerciales agressives des exportateurs.

Nous sommes donc entrés dans l'ère de la compétitivité pour le maintien de notre présence sur les marchés internationaux. A tous les niveaux, il nous faudra chercher à être plus combatifs et plus imaginatifs.

Certes les industries agro-alimentaires constituent l'un des piliers de l'économie française et c'est la branche industrielle la moins endettée, mais l'effort de recherche-développement est l'un des plus faibles par rapport à celui de l'ensemble de l'industrie française et à celui de nos concurrents.

D'ailleurs, en allant au S.I.A.L., la semaine dernière, pendant tout un après-midi, et en rendant visite à tous les exposants de la région Auvergne, j'ai pu me rendre compte de la rude concurrence qui nous est livrée.

L'arrivée de certains pays est impressionnante, qu'il s'agisse du Maroc pour l'Afrique, de l'Inde pour l'Asie ou du Chili pour l'Amérique du Sud. Nous sommes confrontés à une compétition de haut niveau où les places seront chères et difficiles à conquérir.

Pour que notre vocation traditionnelle d'exportateur se perpétue, il faudra adapter la politique de l'agriculture française au paysage économique de l'an 2000, tant en ce qui concerne les hommes que les structures.

En effet, comme le dit Louis Perrin, président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture : « Le monde agricole est de plus en plus conscient qu'il est en train de vivre une profonde mutation. »

Plusieurs signes le démontrent : le mouvement de concentration s'accélère au détriment des exploitations marginales - ce mot n'est pas péjoratif - ou de petite superficie ; la population agricole diminue plus rapidement que le nombre des exploitations ; elle vieillit, la moitié de la superficie agricole étant exploitée par des agriculteurs dans la force de l'âge.

En revanche, les exploitations en société, notamment en G.A.E.C., augmentent. Tant mieux ! Sur les 35 000 exploitations en G.A.E.C., 70 p. 100 sont des associations « père-fils » qui représentent souvent une forme de transmission progressive de l'exploitation. De plus, le développement de la pluriactivité représente l'un des moyens majeurs d'éviter la désertification des campagnes et trap de départs vers les villes.

Les exploitations seront les plus compétitives possibles en agissant dans une économie libérale. Chaque agriculteur est maintenant conscient que son revenu dépend d'abord de lui ; mais cet impératif nécessite un bon niveau d'instruction, et nous aurions aimé trouver plus de crédits pour les formations

supérieures, de type B.I.S., car, pour réussir, le métier d'agriculteur suppose aujourd'hui l'application des techniques modernes.

L'agriculteur doit devenir un chef d'entreprise responsable, car seuls survivront les exploitations bien gérées. Il devra se comporter en entrepreneur : cet objectif exigera des agriculteurs une gestion plus rigoureuse et un calcul économique plus serré pour leurs décisions, qu'il s'agisse d'orientations ou de décisions plus quotidiennes.

Dans cette perspective, la maîtrise des consommations, des investissements dans le foncier, les constructions, les installations ou le matériel devront être calculés au plus juste, compte tenu des risques que peut courir l'entreprise.

Plus que jamais, l'entreprise agricole de demain a besoin d'être gérée par des entrepreneurs plutôt que par des détenteurs de patrimoine. La profession est consciente de cette évolution ; c'est pourquoi, malgré certains vents pessimistes qui soufflent dans la conjoncture actuelle, je conclusai en faisant miennne une déclaration de M. Serge Groussard, qui a dirigé pendant plusieurs années le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles : « A l'horizon 2000, avec une population active de 500 000 exploitants, notre agriculture sera l'une des plus performantes du monde. »

Dans cet espoir, je vous invite, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, à adopter les dépenses en capital du budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1987 n'échappe pas à la rigueur budgétaire qui caractérise l'ensemble de la loi de finances.

Dans ce contexte, votre budget, monsieur le ministre, est relativement satisfaisant. Cependant, il reste, malheureusement, très conjoncturel. Je dirai même qu'il manque un peu de souffle et d'audace. Il sacrifie trop le long terme au court terme. En un mot, il ne prépare pas suffisamment l'avenir pour relever le défi de la formidable mutation de l'agriculture française et européenne.

M. Pierre Métais. Très juste !

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, le budget de l'agriculture est apparemment en baisse de 1,7 p. 100. Je sais que la diminution des crédits peut être diversement interprétée si l'on fait abstraction de la baisse mécanique de un milliard de francs sur le coût de la bonification. Dans ce cas, votre budget semble en hausse, mais nous sommes nombreux à souhaiter que ce milliard de francs puisse servir à un plan de rééchelonnement de la dette d'une partie de nos exploitants agricoles.

L'analyse des crédits budgétaires par actions met en évidence l'effort consenti dans quatre directions.

Pour l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural, les crédits augmentent de 11,4 p. 100. Cependant, la valorisation des aptitudes de certaines zones, notamment forestières, demeure limitée dans certaines régions en raison des insuffisances en équipement.

L'enseignement, la formation et le développement agricoles bénéficient d'une augmentation de crédits de 5,7 p. 100. On ne peut que se réjouir de la priorité qu'accorde le Gouvernement en faveur de l'enseignement, car l'agriculture est bien un secteur économique à part entière et la formation est l'un des premiers éléments à développer.

Les profonds bouleversements de l'agriculture imposeront aux hommes une formation sans cesse accrue et une haute technicité pour affronter nos principaux partenaires.

Cependant, le financement de l'enseignement agricole privé suscite quelque inquiétude.

L'augmentation des crédits relative à l'application de la loi du 31 décembre 1984 risque fort d'être insuffisante. Un grand nombre de maisons familiales rurales sont confrontées à des difficultés de trésorerie particulièrement préoccupantes. Il apparaît en outre nécessaire de revaloriser les salaires des enseignants de l'enseignement agricole. On notera, cependant, avec satisfaction la parité des bourses de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale.

L'effort consenti en faveur de la valorisation de la production agricole - l'augmentation atteint 6,7 p. 100 - est encourageant. Les crédits représentent 18,8 p. 100 de l'ensemble du budget de l'agriculture. Au surplus, afin de globaliser l'ensemble des dotations destinées aux offices, un nouveau chapitre budgétaire est créé. A structure constante, on observe une croissance de crédits de 12,5 p. 100. Cette augmentation doit permettre de renforcer les interventions en faveur des produits laitiers, des viandes, des fruits et légumes et de faire face aux dépenses liées aux aides à la cessation d'activité laitière.

Les crédits alloués aux actions techniques - élevage, agromonie - connaîtront en 1987 une baisse de l'ordre de 20 p. 100. Ainsi, pour l'élevage, l'enveloppe concernant la sélection animale, dont l'objectif est d'améliorer les performances qualitatives et quantitatives des animaux, s'élèvera à 122,6 millions de francs, soit une diminution de 20 p. 100.

Quant à la contribution de l'Etat pour soutenir et poursuivre le progrès génétique en élevage, elle est malheureusement insuffisante.

En matière de protection sociale - mais un de mes collègues rapporteur en parlera longuement tout à l'heure - le projet de B.A.P.S.A. s'élèvera à 67,7 milliards de francs, soit une augmentation de 3,82 p. 100.

Il apparaît, en revanche, indispensable que la politique sociale puisse être véritablement incluse dans la perspective de la loi de modernisation agricole. Il convient à cet effet de privilégier trois axes : le premier est celui de la réforme de l'assiette des cotisations s'appuyant sur le revenu des agriculteurs ; le second concerne l'aménagement de la loi sur la retraite à soixante ans, qui doit tenir compte de la situation réelle des agriculteurs car ces derniers ont droit, comme les autres, à une retraite décente ; le troisième est celui de l'amélioration de la situation des conjoints coexploitants et des aides familiaux.

Le choix des priorités qui vient d'être dressé a pour contrepartie des diminutions sensibles de dotations dans d'autres secteurs, ceux de la transformation et de la commercialisation des produits agro-alimentaires notamment.

La baisse de 9,7 p. 100 des crédits concernant les actions d'adaptation de l'appareil de production agricole est préoccupante. La modernisation des exploitations et de l'outil de production constitue l'unique réponse à l'apreté toujours plus grande de la concurrence internationale. Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, sacrifier cette priorité et souhaiter, dans le même temps, redynamiser notre agriculture pour la rendre compétitive. La réussite et l'avenir de l'agriculture française dépendent entièrement de la compétitivité de nos produits. La progression des parts de marché résultera de plus en plus d'une baisse des coûts de production et d'une amélioration de la qualité des produits offerts.

L'accent doit être mis sur le développement, la recherche, l'utilisation de nouvelles technologies, la valorisation et la transformation des produits agricoles, particulièrement pour une utilisation non alimentaire.

D'une manière générale, les dépenses en capital dans le budget d'équipement diminuent de 7 p. 100 en autorisations de programme. Par ailleurs, 70 p. 100 des dotations d'investissement du ministère sont consacrés aux contrats de plan Etat-régions. On ne peut que se réjouir, à cet égard, des engagements tenus dans l'application de ces contrats pour 1987. Toutefois, et on l'a indiqué tout à l'heure, les crédits concernant l'hydraulique, même s'ils sont largement décentralisés, accusent une certaine baisse.

En matière de fiscalité - domaine qui ne dépend pas directement de l'examen de ce projet de budget - je dirai, d'un mot, que les dispositions de la loi de finances contiennent trop de demi-mesures. Ainsi, le régime dit de « simplifié » ne prépare guère à la gestion car les modalités d'application risquent de réduire la portée de ces dispositions.

De même convient-il d'aller plus loin dans la transmission des exploitations, en allégeant de façon significative les droits de mutation en ce qui concerne le capital travail. Il convient également de mieux prendre en compte le problème des charges que les différentes impositions sur le capital font peser sur les agriculteurs.

L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs risque d'avoir une portée limitée du fait de la réintégration au bout de cinq ans des sommes déduites.

Il est donc indispensable d'envisager une véritable réforme d'ensemble de la fiscalité agricole.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que notre agriculture a besoin d'un grand projet. J'espère que la loi de modernisation nous permettra de l'obtenir. Il ne s'agit pas de « naviguer à vue » car il n'y aura pas de stratégie possible pour l'avenir sans une politique agricole de dimension européenne.

Je reste, à cet égard, partisan de la création d'un véritable espace social européen, pour reprendre une expression de notre collègue Cointat, et cela dans le but d'harmoniser notamment les charges sociales de l'ensemble des agriculteurs de l'Europe en réduisant les distorsions que l'on constate d'un pays à l'autre.

De même, il convient d'élaborer une vaste politique en direction des pays du bassin méditerranéen conduisant ainsi à la création d'une communauté méditerranéenne car l'agriculture française, comme l'ensemble de la Communauté, ne trouveront pas de salut sans une ambitieuse politique résolument tournée vers l'exportation.

Enfin, comme je l'ai déjà indiqué, monsieur le ministre, la loi de modernisation, sur laquelle nous comptons beaucoup, peut et doit constituer le « socle » d'une « nouvelle politique agricole », dotée des moyens correspondants, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'engagements budgétaires.

A cet égard, il convient de prendre en compte deux contraintes majeures qui pèseront sur les perspectives d'avenir, à savoir la structure démographique de la profession agricole et l'évolution du contexte international.

La commission de la production et des échanges, conformément à mes propositions, a émis, monsieur le ministre, un avis favorable à votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Lauga, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les industries agro-alimentaires.

M. Louis Lauga, rapporteur pour avis. Un simple constat s'impose : l'aide publique aux industries agro-alimentaires s'amenuise au fil des ans.

Elle a diminué de 40 p. 100 en francs constants entre 1970 et 1983. La part des industries agro-alimentaires dans le total des aides à l'industrie est passée dans le même temps de 3,4 p. 100 à 0,7 p. 100.

Malgré cela, ces industries participent d'une façon exemplaire à l'équilibre de notre balance commerciale. Reconnaissions cependant qu'elles ont la mission de mieux faire.

Il est donc primordial de prendre en compte la question qui va se poser avec acuité dans les années immédiates : comment nos industries agro-alimentaires, qui accusent un certain retard, vont-elles s'adapter aux besoins du marché, lequel demande des produits de qualité à des prix compétitifs ?

N'oublions pas surtout qu'à l'horizon 1992 s'ouvre la perspective de l'unification du marché communautaire, à la fois chance et défi.

Sur la période récente, nos industries agro-alimentaires, en termes de chiffre d'affaires, se sont maintenues au second rang après le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Rappelons pour mémoire les 19 milliards de francs d'excédents de notre balance commerciale de 1984 suivis par les plus de 31 milliards de francs d'excédents de 1985.

Sur une longue période, la baisse de l'emploi dans les industries agro-alimentaires a été inférieure à celle du reste de l'industrie - de 0,8 p. 100 au lieu de 3,2 p. 100.

Nous savons que ce secteur est vulnérable et nous avons coutume de signaler la faible concentration économique qui le caractérise : 64 groupes seulement réalisent plus d'un milliard de chiffre d'affaires ; 135 entreprises de 500 salariés et plus représentent 3,5 p. 100 du nombre d'entreprises, occupent 43 p. 100 de effectifs, réalisent 41 p. 100 du chiffre d'affaires et près de 51 p. 100 des investissements du secteur ; les entreprises de 10 à 50 salariés, soit les deux tiers du total, représentent seulement 16,1 p. 100 du chiffre d'affaires.

Mais nous observons une grande stabilité sur la période 1981-1986 avec, hélas ! des difficultés dans la recherche, le recours aux technologies nouvelles et la prospection des marchés extérieurs. L'internationalisation des industries agro-alimentaires est fragile et doit donc être impérativement consolidée.

Signalons enfin la dégradation de la situation financière des industries agro-alimentaires entre 1981 et 1984, comme je l'indique à la page 12 de mon rapport, due notamment à une sévère pression exercée par la grande distribution, au blocage des prix ainsi qu'à la baisse de la demande intérieure.

Cette situation a conduit à un affaiblissement des fonds propres et à un recours à l'endettement bancaire atteignant 77 milliards en 1984 alors qu'il n'était que de 66 milliards en 1981.

L'aide publique doit donc être bien ciblée. Sa mission pourrait se justifier par la nécessité de la restructuration économique, du renforcement de la structure financière des entreprises, de l'implantation à l'étranger et de l'encouragement à la recherche.

Pour maintenir aujourd'hui sa part de marché, il convient de fonder sa stratégie non pas uniquement sur une concurrence par les prix mais aussi, et de plus en plus, sur la qualité des produits et sur leur adéquation aux besoins des consommateurs.

Le seul marché national ne permet d'ailleurs plus d'amortir les frais de recherche et de commercialisation de nouveaux produits. La dimension requise dans la compétition d'aujourd'hui rend indispensable une croissance fondée sur les nouvelles technologies et le développement international plutôt que sur la croissance à tout prix en volume.

Or le secteur agro-alimentaire consacre environ 0,3 p. 100 de sa valeur ajoutée à la recherche, situant ainsi son effort parmi les plus faibles de l'industrie française.

Notons également une faiblesse caractéristique des industries agro-alimentaires comme de l'agriculture : en règle générale, les excédents s'améliorent et les déficits s'aggravent. Les parts de marché des industries agro-alimentaires françaises diminuent sur la Communauté et nos produits sont repoussés sur les pays tiers avec des risques de solvabilité et des coûts en restitutions.

En définitive, les bonnes performances du secteur des industries agro-alimentaires à l'exportation sur un plan macro-économique ne doivent pas masquer des faiblesses préoccupantes.

Seules trois entreprises françaises se trouvent parmi les cent premières mondiales. La première en France occupe le quarantième rang et la deuxième et la troisième se situent respectivement au quatre-vingt-sixième et au quatre-vingt-quatorzième.

Enfin, nous ne devons pas être insensibles au fait qu'une place croissante dans le solde agro-alimentaire est occupée par les produits agricoles bruts au détriment des produits élaborés.

Les céréales et le lait prennent une part importante. Les oléagineux - huiles et corps gras - et les protéagineux améliorent leur situation mais restent encore fortement déficitaires. Les vins et spiritueux progressent légèrement alors que les fruits et les légumes, le tabac, les produits de la pêche et certains produits animaux, notamment le porc et le mouton, représentent un déficit global de 18,8 milliards de francs.

Notons, et c'est un élément que je vous demande de retenir, que la croissance de nos exportations s'est surtout faite à l'abri de la protection communautaire. Ainsi, depuis 1980 environ, les deux tiers de celles-ci sont le fait de produits bénéficiant de la protection communautaire. Nous avons le devoir de nous interroger sur les conséquences sur nos exportations d'un affaiblissement du rôle de la politique agricole commune dans l'avenir.

Cette présentation des forces et des faiblesses esquissée, nous nous trouvons devant des crédits budgétaires destinés aux industries agro-alimentaires en diminution de 10 p. 100.

L'article 60 du chapitre 37-11 bénéficie d'une augmentation de 2 p. 100. Il s'agit de dépenses au profit d'organismes, de commissions et de manifestations des industries agro-alimentaires.

L'article 14 du chapitre 44-54, destiné à la promotion, diminue de 5 p. 100 avec 237,12 millions de francs, après avoir plus que doublé entre 1981 et 1985 mais diminué de 3,5 p. 100 en 1985. La Sopexa est notamment concernée.

Les dépenses en capital concernant la recherche et le développement de l'article 80 du chapitre 61-21 subissent une diminution, passant de 8,3 milliards de francs en 1986 à 6,3 en 1987. Il s'agit du financement de l'Association de coordination technique pour les industries agro-alimentaires.

L'article 60 est reconduit avec 135 millions de francs, dont 80 pour la recherche du fameux programme pluriannuel de recherche et de développement « Aliment 2000 ».

Au chapitre 61-56, les crédits pour les équipements de stockage et de conditionnement sont reconduits.

Quant à la prime d'orientation agricole, elle diminue de 23 p. 100 en autorisations de programme et de 24 p. 100 en crédits de paiement.

Notons enfin une évolution positive des crédits pour les abattoirs publics, prévus selon les critères des contrats Etat-régions.

Ces évolutions ne remettent pas en cause les chances des industries agro-alimentaires. La recherche d'un meilleur ciblage de l'intervention de l'Etat est souhaitable si nous voulons éviter - et nous devons l'éviter - le saupoudrage. D'ailleurs, les aides aux industries agro-alimentaires sont relativement mieux traitées que celles des autres secteurs inscrits au budget de l'industrie.

Mais il est utile de mentionner les frais suivants, car le budget de l'Etat ne fait pas tout dans le fonctionnement des industries agro-alimentaires.

Remarquons qu'entre 1981 et 1985 - années à retenir (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - les industries agro-alimentaires ont fait massivement appel à des fonds propres d'origine externe. Ainsi, pour ce qui concerne les sociétés cotées en bourse, nous avons assisté à des émissions d'actions et d'obligations pour une valeur de 912 millions en 1984 et 1 390 millions en 1985. Les sociétés non cotées et les coopératives ont, pour leur part, mobilisé 935 millions en 1984 et 1 100 millions en 1985.

Nous constatons donc que, si la part de l'Etat diminue, les industries agro-alimentaires se donnent le moyen d'accéder à un financement. Cela nous rassure, car elles entrent ainsi dans les circuits financiers utilisés par les entreprises industrielles et, grâce à cette nouvelle autonomie, elles acquièrent une faculté d'expansion jusqu'ici inconnue.

En outre, les interventions des établissements financiers - I.D.I.A., S.D.R. ou Unigrains - représentent quelque 600 millions de francs, sans parler des prêts à moyen ou long terme et des prêts participatifs qui confortent les moyens financiers des I.A.A.

Enfin, il faut prendre en compte la volonté du Gouvernement de substituer aux aides directes une amélioration d'ensemble du contexte économique et le fait que la baisse de la fiscalité des entreprises bénéficiera aussi à ces industries.

Indispensables à l'économie française, mais vulnérables face à la concurrence européenne et mondiale : ainsi pourrait-on qualifier nos industries agro-alimentaires.

Souhaitons, pour conclure, que les crédits de paiement pour 1987 ne subissent pas de restrictions en cours d'exercice. Si un franc est voté pour le budget de 1987, qu'il s'agisse véritablement d'un franc et non de 75 centimes comme ce fut le cas en 1984 et en 1985.

Compte tenu de toutes ces observations, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des industries agro-alimentaires pour 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, l'agriculture constitue un enjeu majeur de la politique d'une grande nation.

L'ancien secrétaire d'Etat américain à l'agriculture, Earl Butz, déclarait : « La nourriture est une arme. Elle est maintenant l'un de nos principaux outils de négociation ». J'ajoute : « et de contrainte ».

Dans les échanges internationaux, les productions agricoles sont soumises à la prédominance américaine sur le marché mondial. La part des exportations américaines atteignait en effet, en 1983, 70 p. 100 pour le maïs, 38 p. 100 pour le blé, 43 p. 100 pour l'ensemble des céréales, 77 p. 100 pour les graines de soja.

L'Europe occupe une place plus modeste puisque la part des exportations communautaires se situait, en 1981, à 9,3 p. 100 pour les céréales, 14,2 p. 100 pour le hlé tendre et 38,4 p. 100 pour le vin. Elle était naturellement plus élevée

pour les produits agricoles transformés d'origine animale, avec 53 p. 100 pour le beurre et 57 p. 100 pour le lait en poudre.

La dépendance européenne reste forte, surtout pour les produits de base.

L'agro-alimentaire représente pour la France 17 p. 100 des exportations et 12 p. 100 des importations.

Notre pays a des excédents traditionnels. Ce sont, hors soja, les graines oléagineuses, les vins, vermouths et spiritueux, les céréales, les produits laitiers, le sucre et la viande bovine. On constate cependant un fléchissement sérieux pour les céréales, pour le sucre et la viande bovine, du moins en valeur.

La France connaît aussi des déficits préoccupants. C'est le cas pour le soja, la viande porcine, ovine et chevaline, les plantes et fleurs, les légumes frais, le tabac. Cependant, nous ne sommes pas sans moyens pour réagir et pour assurer notre sécurité alimentaire en même temps que notre souveraineté.

L'agriculture représente un enjeu politique mondial.

L'agriculture américaine a connu une baisse des exportations agricoles de 25 p. 100 en deux ans. Cette évolution entraîne une hausse des subventions gouvernementales, qui étaient de 1,3 milliard de dollars en 1979 et devraient atteindre 12,8 milliards de dollars en 1986.

Cette situation de crise conduit l'agriculture américaine à la reconquête de marchés mondiaux. Le nouveau *farm bill* prévoit d'investir 170 milliards de dollars sur cinq ans.

La déclaration de Tanjiko constitue un symbole quant à cette position dominante : « Quand il existe des surplus, une action est nécessaire pour réorienter les politiques et ajuster les structures de la production agricole compte tenu de la demande mondiale. » L'accord sur le maïs en porte témoignage.

Certes, l'accord de Punta Del Este ouvre un nouveau cycle de négociations multilatérales sur l'ensemble des facteurs de perturbation du commerce international. Cependant, il précise que « les négociations viseront à libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir à des règles de discipline du G.A.T.T. toutes les mesures tendant à limiter l'accès ouvert aux importations et la concurrence à l'exportation ». Cette déréglementation de fait conduira et conduit déjà à un brutal affrontement entre agricultures de niveaux de développement très divers.

L'agriculture américaine se donne des moyens colossaux pour préparer son insertion dans ce futur marché libre. Cela devrait amener le Gouvernement français et la C.E.E. à prendre la mesure de l'enjeu.

Les experts mettent en avant les défis de la fin du siècle, dont le premier est la montée des excédents.

Le rapport du Plan prévoit un accroissement des exportations céréalières canadiennes de 55 p. 100 d'ici à l'an 2000 et une augmentation des exportations américaines dans les deux prochaines décennies, de moitié pour les céréales et des deux tiers pour les oléagineux.

De plus, la C.E.E. n'est pas la seule à disposer d'importantes réserves de productivité. De nouveaux exportateurs sont apparus sur le marché mondial, comme l'Inde et la Chine dès 1985.

Second défi : l'aggravation de la malnutrition et de la faim dans le monde.

Au plan international, les phénomènes du sous-développement se sont tellement aggravés qu'ils atteignent la limite du supportable. La production céréalière augmente en Afrique, mais les recettes se dégradent. Alors qu'il faudrait mettre en place une agriculture qui réponde aux besoins de l'humanité, le « Livre vert » de la commission de Bruxelles répond par l'absurde, avec les quotas, les pénalités et le gel des terres.

Au regard des efforts consentis par nos concurrents, notamment américains, le projet de budget de l'agriculture pour 1987 se révèle très décevant. Il accentue la tendance amorcée en 1985 avec une nouvelle diminution en francs courants de 1,7 p. 100.

Il s'établit à 32,9 milliards de francs contre 32,1 milliards en 1986, chiffre porté à 33,5 milliards grâce à des crédits provenant d'autres ministères. Il était de 32,4 milliards en 1985 compte tenu de ces mêmes transferts.

Hors bonification, le budget de l'agriculture s'accroît de 1,6 p. 100, soit moins que l'inflation prévue.

L'action économique, qui représente la moitié du budget, passe de 16,4 à 15,8 milliards de francs, enregistrant une diminution de 4,1 p. 100. En dehors des bonifications, les chapitres les plus touchés sont l'aide à l'installation qui décroît de 13,1 p. 100, les moyens de fonctionnement des S.A.F.E.R. qui diminuent de 20 p. 100 et les actions de promotion et d'exportation qui baissent de 5 p. 100.

Parmi les chapitres préservés, notons les offices par produits. Leur dotation augmente de 12,5 p. 100 mais nous savons qu'une bonne part de ces crédits est destinée à mettre en œuvre la réduction des productions décidée par la C.E.E. L'indemnité spéciale de montagne et les actions dans les zones défavorisées figurent également parmi les chapitres en hausse, puisqu'elles enregistrent une progression de 24,4 p. 100, ainsi que la subvention au sucre des départements d'outre-mer, qui s'accroît de 14,7 p. 100.

Soulignons, en revanche, la baisse de plus de 15 p. 100 des crédits d'investissement dans le secteur agro-alimentaire, notamment de ceux destinés à la prime d'orientation agricole et au fonds d'intervention stratégique.

Les versements des ressources propres à la C.E.E. atteignent 32,8 milliards de francs, soit autant que le budget agricole national. Nous n'en connaissons évidemment pas la valeur de retour.

Les crédits inscrits au budget de l'agriculture et qui concourent à l'action extérieure de la France régressent de 10 p. 100 en moyenne, compte tenu de la baisse des cours des céréales.

La baisse la plus préoccupante concerne les actions de promotion. Alors que la concurrence se fait vive et que les États-Unis se mesurent à ce marché dont l'enjeu est mondial, les principaux vecteurs de nos exportations voient leurs crédits diminuer. C'est le cas de la direction des produits agricoles et alimentaires du Centre français du commerce extérieur ; du Centre national des expositions et concours agricoles, pour l'organisation du concours général et du salon international de l'agriculture ; enfin, de la Sopexa, pour la promotion des produits agricoles à l'exportation.

Ce budget dévolu aux actions extérieures de la France laisse notre agriculture en position de faiblesse par rapport à ses concurrents ou partenaires. Il ne prend pas suffisamment en compte les enjeux présents et à venir.

C'est ce qui a conduit la commission des affaires étrangères à suivre le rapporteur dans ses conclusions et à rejeter le budget, sans doute dans les conditions particulières du moment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de vous présenter, au nom de la commission des finances, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, je souhaiterais formuler deux remarques préalables susceptibles d'en faciliter l'approche.

La première concerne bien sûr la procédure qui nous réunit aujourd'hui et qui fait que le régime de protection sociale des exploitants agricoles est le seul de tous les régimes sociaux à être soumis chaque année pour examen au Parlement. Certes, l'importance des transferts qui s'opèrent dans ce budget le justifie mais, au sein de la commission des finances, plusieurs de nos collègues considèrent non sans raison que la défense de notre système de protection sociale serait mieux assurée si celui-ci était, dans son ensemble, soumis à un tel examen.

M. Pascal Arrighi. Très bien !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Ma seconde remarque concerne le financement du B.A.P.S.A. ainsi que sa mise en œuvre. Ce financement fait appel à ce qu'il est convenu d'appeler la solidarité nationale. De plus, le régime social agricole repose pour sa gestion sur un puissant mouvement mutualiste. Ainsi, par le biais du contrôle parlementaire, par celui de la solidarité nationale, par l'évocation du fait mutualiste, nous sommes bien au cœur d'un faisceau de principes et de valeurs qui font honneur à une démocratie comme la nôtre.

M. Yves Tavernier. C'est vrai !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Dans cette présentation du B.A.P.S.A. pour 1987, il me paraît aussi utile d'insister sur l'effort contributif réel des exploitants agricoles au financement de leur régime social. C'est aujourd'hui relativement facile car les travaux de la commission administration-profession, créée en 1982 par Mme Cresson, ont permis de réduire de nombreux malentendus. Ces travaux ont été du reste confortés par l'étude réalisée également en 1982 par le Centre d'études des revenus et des coûts, à la demande de M. Rocard, ministre d'État, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Cette étude rejoint les conclusions auxquelles est parvenue la commission administration-profession. Grâce à ces travaux récents et convergents nous disposons aujourd'hui d'une base d'analyse fiable permettant non seulement de mieux apprécier l'effort réel du monde agricole pour sa protection sociale, mais également de rendre plus rigoureuse et plus rationnelle la détermination des clefs de répartition autour desquelles s'opère la double compensation démographique et économique au bénéfice du B.A.P.S.A.

Pour 1987, ce budget annexe s'établit à un montant de 67,8 milliards de francs, en augmentation de 3,80 p. 100 sur celui de 1986. Par rapport au budget global, les prestations progressent selon un rythme à peu près identique, passant de 65,1 milliards de francs en 1986 à 67,6 milliards de francs en 1987.

Les retraites représentent toujours la part la plus importante du B.A.P.S.A. puisque leur montant total s'établit pour 1987 à 38,4 milliards de francs. Cette enveloppe tient compte de l'abaissement à soixante-trois ans en 1987 de l'âge de la retraite, prévu par les dispositions de la loi de 1986, le coût net de cette mesure avoisinant 780 millions de francs en année pleine.

Les crédits de l'assurance maladie s'élevaient à 22,5 milliards de francs. Ils sont en progression de 1 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier. Cette évolution est le résultat de deux variations de sens contraire : d'une part, une diminution du taux de participation du B.A.P.S.A. au financement de la dotation globale hospitalière ; d'autre part, une croissance plus rapide que prévue de la consommation médicale et pharmaceutique, qui s'explique par la pyramide des âges des ressortissants du régime agricole.

Pour ce qui concerne les prestations familiales, la dotation prévue est de 5,2 milliards de francs, en diminution de 4,1 p. 100 sur le budget de l'an dernier. Là encore, l'évolution est mécanique ; elle est directement indexée sur celle de la démographie.

Toujours au chapitre des dépenses, les prestations d'invalidité sont en progression de 2,5 p. 100 par rapport à 1986, atteignant cette année 846 millions de francs, ce qui représente approximativement 36 000 personnes, dont un peu plus de 20 000 sont au taux maximum d'invalidité.

Enfin, pour ce qui concerne l'allocation de remplacement versée au conjoint d'exploitant agricole en cas de maternité, les crédits sont, pour la quatrième année consécutive, en sensible augmentation et dépassent les 50 millions de francs. Ainsi, après un démarrage très lent suivant son adoption en 1977, cette prestation connaît un développement important dont on doit se féliciter.

Les moyens des services augmentent pour leur part de 1,9 p. 100 et atteindront 73 millions de francs. La diminution des dépenses de personnel, signalée au chapitre 31-01, s'explique par la prise en charge directe de certains de ces personnels par l'administration centrale.

Les intérêts dus par le B.A.P.S.A. enregistrent une diminution de 5,2 p. 100. Leur montant prévu pour 1987 devrait permettre au régime agricole de faire face aux besoins de trésorerie et aux frais financiers liés à son activité même.

Pour ce qui concerne les recettes, elles augmentent, selon un processus séquentiel identique, de 3,8 p. 100. Cependant, compte tenu de l'imputation réelle que cela représente pour les cotisations, il est probable qu'en 1987 celles-ci évolueront au moins deux fois plus vite que l'inflation, si on s'en tient aux hypothèses de base sur lesquelles le budget a été préparé. La participation directe des cotisations au financement du B.A.P.S.A. s'établirait aux alentours de 18,4 p. 100.

En 1987, les modalités de calcul de ces cotisations resteront les mêmes que celles retenues pour l'an dernier, où l'assiette était constituée de 30 p. 100 par référence au revenu cadastral, de 50 p. 100 par référence au revenu brut d'exploitation et de 20 p. 100 par référence au revenu net d'exploitation. En dépit des améliorations apportées en 1985, la référence au revenu cadastral fait l'objet de critiques multiples et convergentes et appelle un réexamen profond des conditions d'assiette de la cotisation.

Les exonérations consenties en 1985 aux jeunes agriculteurs peuvent, à l'expérience, être mieux cernées. Ainsi, pour la première année, où cette exonération est de 50 p. 100, la moins-value de cotisation s'établit à 55 millions de francs.

S'il est une situation qu'il convient d'évoquer avec une attention particulière, c'est celle des exploitants agricoles qui, notamment du fait des dérèglements climatiques des deux années précédentes, 1985 et 1986, sont dans l'impossibilité de faire face au paiement de leurs cotisations. Leur nombre n'est pas connu avec précision, mais on avance le chiffre de 10 000. Bien que les instructions données en 1985 aient été reconduites pour cette année, il faut craindre le pire pour nombre de ces exploitants, si aucune mesure d'aide complémentaire n'est rapidement prise en leur faveur.

M. Louis Le Penac. C'est vrai !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Les taxes parafiscales d'origine professionnelle enregistrent, par rapport à 1986, une nette augmentation de 15,7 p. 100. Il faut cependant bien considérer que cette progression est due essentiellement à un phénomène de sous-évaluation de leur rendement au cours des années précédentes. En 1985, le produit estimé de la taxe sur les céréales était de 850 millions de francs, alors que 1 100 millions de francs ont été réellement perçus. Pour 1986, la prévision était de 953 millions de francs et le rendement attendu devrait être également proche de 1 100 millions de francs. Pour 1987, un réajustement a été opéré : la prévision, qui tient compte de ces rendements antérieurs, est fixée à 1 070 millions de francs.

A propos de l'avenir de ces prélèvements, on fait état, monsieur le ministre, de votre volonté de les démanteler et d'emprunter prochainement la voie législative à cet effet. Peut-être pourrez-vous nous préciser vos intentions tout à l'heure.

Les taxes sur les produits agricoles transformés, la cotisation incluse dans la T.V.A. et les cotisations assises sur les polices d'assurance automobile devraient représenter en 1987 un montant de crédits de 16,6 milliards de francs, dont 15,3 milliards pour la seule cotisation incluse dans la T.V.A.

La compensation démographique concourt à hauteur de 18,7 milliards de francs au financement du régime agricole, soit un peu plus du quart de ses recettes, ce qui représente une quasi-reconduction par rapport à 1986.

De son côté, la Caisse nationale d'allocations familiales devrait verser 1,6 milliard de francs au B.A.P.S.A., contre 1,4 milliard l'an dernier.

La participation de l'Etat soit au titre des prestations familiales, soit en subvention directe au B.A.P.S.A., s'établira à 7,7 milliards de francs. Si on ajoute à cette somme les 15,3 milliards prélevés par le biais de la T.V.A., la contribution totale de l'Etat atteindra 23 milliards de francs.

A ces versements, il convient d'ajouter ceux du Fonds national de solidarité et le remboursement de l'allocation aux adultes handicapés, respectivement 7,4 milliards et 668 millions.

Enfin, pour cette année, il faut prendre en compte la recette exceptionnelle de 510 millions de francs relative à l'apurement de la dotation globale hospitalière, pour laquelle le taux de participation du B.A.P.S.A. a pu être ramené à un taux inférieur à celui qui avait été initialement prévu.

Ce budget annexe, s'il marque un prolongement des tendances antérieures, ne contient pas de mesures nouvelles et laisse notamment de côté la situation faite aux co-exploitants, pour ce qui concerne en particulier l'éventuelle ouverture de leurs droits à une pension d'invalidité. Il convient de clarifier leur situation. La loi du 11 juillet 1985, qui a introduit dans notre système juridique l'entreprise agricole à responsabilité limitée, ouvre des perspectives à cet égard, à condition que l'on fasse l'effort d'adapter la législation sociale à cette nouvelle forme de société.

Au-delà de cette importante question de fond, il me paraît utile d'insister à nouveau sur le cas des agriculteurs qui, compte tenu de la gravité de leur situation, risquent de sortir prochainement du champ de la protection sociale. Je pense en particulier à certains éleveurs bovins et aux éleveurs ovins, pour lesquels des mesures d'urgence s'imposent.

La commission des finances, prenant cependant en compte la poursuite de l'effort antérieur en matière d'avancement de l'âge de la retraite et de l'amélioration du dispositif relatif à l'allocation de remplacement de maternité des conjoints, vous recommande, mes chers collègues, d'émettre un vote positif sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le budget annexe des prestations sociales agricoles s'insère dans un ensemble de crédits destinés à notre agriculture. Il traduit les aspirations de votre Gouvernement à promouvoir une société toujours mieux protégée et plus responsable en même temps. Dans la mesure où il cherche à conforter les acquis d'un régime bien spécifique à la profession agricole et à les améliorer, il donne tous les ans l'occasion de réfléchir et de s'interroger sur l'avenir d'une agriculture fortement menacée par la baisse de ses effectifs d'ici à l'an 2000.

Aussi ce projet de budget pour l'année à venir m'a-t-il semblé indissociable du train de réformes que vous venez d'engager avec votre projet de loi sur l'organisation économique en agriculture et, surtout, avec l'annonce, pour la rentrée de 1987, d'un texte de modernisation agro-alimentaire.

Par les mesures qu'il préconise et les choix de dépenses qu'il propose, votre budget assure enfin la parité entre l'augmentation des cotisations professionnelles à verser par les agriculteurs et l'augmentation des prestations qu'ils touchent.

Un budget comme celui-ci, au moment où la survie et l'équilibre de notre système de protection sociale retiennent toutes les attentions et soulèvent tant de controverses, doit apparaître à ses bénéficiaires comme un moyen d'adapter aux temps qui changent et à une démographie qui s'affaïsse, les avantages d'une protection sociale acquise et légitimée par le travail toujours très pénible de la terre.

Sa progression, supérieure à celle du budget de l'Etat, est moins accentuée que celle des années précédentes, mais il faut tout de suite rapprocher ce mouvement contenu avec la modération de la croissance des cotisations sociales - 3,8 p. 100 - rendue elle-même possible par la maîtrise des dépenses. Cette évolution est conforme aux orientations générales de la politique sociale définie par le Gouvernement.

L'analyse d'un tel budget, qui progresse plus rapidement que celui de l'Etat et que celui de l'agriculture, amène un certain nombre de réflexions et appelle quelques précisions de votre part, monsieur le ministre.

Pour la première fois, depuis 1968, la parité entre l'augmentation des cotisations et celle des prestations est atteinte. Elle est certes limitée à une progression de 3,8 p. 100, mais nous aurions bien aimé voir, il est vrai, un tel accroissement pour le budget général de l'agriculture.

En ce qui concerne les prestations qui seront versées cette année, leur montant s'élèvera en principe à 67 634 millions de francs contre 65 135 millions votés en 1986. L'augmentation est donc contenue, mais elle permet la maîtrise de l'augmentation des cotisations professionnelles que j'analyserai tout à l'heure.

En ce qui concerne les prestations versées au titre de l'assurance vieillesse, avec 38,9 milliards de francs, elles augmentent de 6,8 p. 100 et restent le poste principal des dépenses sociales du B.A.P.S.A. En 1987, elles représenteront 56 p. 100 du budget.

Cette évolution s'explique par plusieurs raisons.

Il faut d'abord tenir compte de l'incidence de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante-trois ans pour cette année ; le coût de cette opération sera de 538 millions de francs pour 1987 contre 112 millions en 1986. Je rappelle qu'il s'agit des augmentations prévues à cause de l'abaissement d'âge de la retraite.

Une autre explication vient s'ajouter à celle-ci : l'harmonisation des retraites qui coûtera 100 millions de francs à l'Etat, ainsi que la revalorisation des pensions qui atteindra 3,2 p. 100 pour permettre le maintien du pouvoir d'achat des retraités de l'agriculture.

Le deuxième poste de dépenses, avec 23,4 milliards de francs et en progression de 1,2 p. 100, est celui de la maladie. La modération de son taux d'augmentation s'explique par un effort de réduction des frais médicaux et, surtout, par une diminution du nombre des ayants droit, qui baisse cette année encore de 1,38 p. 100. La commission a surtout évoqué, monsieur le ministre, le délicat problème des agriculteurs en retard de paiement. Ces retards ont augmenté de 18 p. 100 d'une année sur l'autre et représentent 1,4 milliard de francs, soit près de 12 p. 100 des cotisations. Comment éviter la catastrophe à ces familles d'exploitants qui se retrouvent aujourd'hui pratiquement sans couverture sociale ?

C'est un signe infaillible d'une situation que l'on n'a jamais connue en agriculture car, vous le savez bien, les cotisations font partie des dépenses prioritaires des ménages.

Enfin, pour ce qui est des prestations familiales - 5,17 milliards de francs - elles baissent de 4,1 p. 100. Toutefois, je tiens à préciser que les principales allocations seront relevées de 1,25 p. 100. L'explication de cette diminution se trouve, là aussi, dans une baisse du nombre des naissances qui, pour les années à venir, s'annonce menaçante et dramatique en raison des perspectives démographiques du monde rural d'ici à la fin du siècle.

Je rappelle aussi à cette occasion que, dans ce domaine et depuis longtemps, les prestations versées aux agriculteurs sont équivalentes à celles versées au titre du régime général.

Enfin, je dois mentionner l'augmentation de 67,7 p. 100 de l'allocation de remplacement en cas de maternité, puisqu'elle passe désormais de vingt-huit à cinquante-six jours, son montant étant porté à 406 francs par jour.

En ce qui concerne le chapitre des recettes, une croissance modérée et raisonnable a été rendue possible par la maîtrise des dépenses que nous venons de démontrer. Pour l'année 1987, l'Etat compte sur 12,7 milliards de francs de cotisations professionnelles contre 12,2 milliards l'an dernier. L'augmentation sera donc - je le rappelle - de 3,8 p. 100 contre 4,5 p. 100 l'an dernier et 7,3 p. 100 en 1985. Cette évolution qui permet enfin d'atteindre la parité témoigne des efforts que votre ministère a fait pour plus de justice sociale.

A ces recettes, il faut rajouter les taxes de solidarité que versent les agriculteurs pour les céréales, les oléagineux et différents autres produits. L'année prochaine, elles augmenteront de 17 p. 100. En les additionnant aux recettes des cotisations professionnelles, on peut établir à 21 p. 100 la part des professionnels dans les cotisations au B.A.P.S.A. Je veux rappeler, pour mémoire, que, comme toujours, il faut ajouter à ces cotisations payées par les agriculteurs les cotisations techniques destinées à couvrir les frais de gestion et l'action sanitaire et sociale des caisses.

Pour ce qui est de la taxe sur les céréales, j'aimerais, monsieur le ministre, vous demander de nous préciser l'engagement que vous avez pris auprès des producteurs de blé et autres céréales de supprimer de manière progressive dès 1987 les différentes taxes sur les céréales. Il s'est en effet ajouté 3,83 francs de taxe de coresponsabilité aux 5,23 francs déjà existants. Cela revient pour le producteur à payer 9,06 francs par quintal.

La baisse des prix et l'augmentation des taxes sur les céréales a entraîné une baisse continue du revenu des exploitations céréalières de 20 à 25 p. 100 en francs constants par rapport à 1985 et de plus de 30 p. 100 par rapport à 1983. J'aimerais aussi, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez le plan prévu pour démanteler ces différentes taxes, car le B.A.P.S.A. n'en représente qu'un quart.

Dans le budget pour 1987, cette augmentation très importante des taxes est liée au volume important des récoltes. Mais, vous le savez, on ne peut jamais exclure une mauvaise année, et une calamité pourrait avoir des répercussions très graves sur les prévisions de recettes.

La compensation démographique augmente de 0,7 p. 100 ; c'est donc une évolution normale. Je relève d'ailleurs avec satisfaction que l'Etat, sur son budget propre, apportera 6 842 millions de francs. Cela représentera 823 millions de francs de plus, soit une augmentation de 11,5 p. 100 par rapport au B.A.P.S.A. voté en 1986.

Voilà, mesdames et messieurs, le résultat d'un effort qui cette année va permettre de maintenir les cotisations au niveau des prestations.

Le dernier point que je voudrais développer, monsieur le ministre, est celui de l'assiette de répartition des cotisations. Cette répartition se fait vers les caisses départementales selon une assiette constituée par 30 p. 100 de revenu cadastral, 50 p. 100 de revenu brut d'exploitation et 20 p. 100 de revenu net d'exploitation.

Plusieurs membres de la commission ont soulevé le problème, car une modification du taux entraîne automatiquement une répartition très différente dans les départements suivant que le revenu brut y est plus ou moins important. Mais l'année 1987 marquera sur ce point, vous l'avez indiqué, une pause.

Vous nous annoncez une grande réforme à travers un texte de modernisation agro-alimentaire. Il devrait sortir de cette loi une nouvelle assiette des cotisations et une amélioration de certaines prestations, notamment de celles concernant la retraite des agriculteurs.

Cette réforme exigera une connaissance précise de l'ensemble de l'agriculture nationale, par département et par catégorie, ainsi qu'une connaissance des comptes la plus détaillée possible pour le revenu des exploitants. Il faudra en effet désormais percevoir au plus juste non seulement les revenus bruts, mais surtout les revenus nets des exploitants, car la diversité est grande dans notre agriculture et beaucoup d'estimations demeurent fragiles. Il nous faut absolument les améliorer pour mieux les maîtriser.

L'opération la plus importante sera donc, dans les mois à venir, l'élaboration d'une nouvelle base pour appréhender les comptes des agriculteurs. Il s'agit d'un débat important réclamé depuis plusieurs années pour lequel nous serons certainement amenés à nous retrouver et à travailler ensemble.

Ce budget pour 1987 est donc un budget d'attente, puisque des bases nouvelles de cotisations devraient être élaborées dans ce nouveau projet.

Monsieur le ministre, les agriculteurs sont des gens pleins de sagesse, les espoirs dèçus sont plus nombreux que les objectifs atteints et les promesses vraiment réalisées.

M. André Lejeune. Dèçus, ils le sont !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Pour 1987, ils savent que leurs cotisations augmenteront de 3,8 p. 100 avec un, deux ou trois points de plus, car il faudra, encore cette année, répartir la masse globale sur un nombre de cotisants moins important. Ils savent aussi que leur espoir de voir leur pouvoir d'achat augmenter suivant la même progression ne se réalisera probablement pas.

Dans ces circonstances, et dans la conjoncture actuelle, votre budget du B.A.P.S.A. pour 1987 est certainement le moins mauvais des budgets.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, au nom de laquelle j'ai l'honneur de présenter ce rapport, l'a approuvé et voté. Le groupe U.D.F. le votera également. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au nom de la commission de la production et des échanges, je consacrerai l'essentiel de mon propos aux problèmes sociaux susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes sur l'appareil de production lui-même et, plus précisément, sur le renouvellement de la population active agricole.

Ce projet de budget ne peut s'examiner sans tenir compte de la situation de notre agriculture. Sa gravité menace la pérennité de l'agriculture familiale largement considérée, pourtant, comme le modèle économique le plus adapté à la réalité de notre pays et, par conséquent, le plus efficace.

Trois phénomènes doivent nous alerter : la tendance accélérée au vieillissement, les difficultés à financer le régime social, la persistance de retards dans la couverture sociale par rapport aux autres catégories d'actifs.

La tendance au vieillissement induit deux séries d'effets sur lesquels je vais m'arrêter un instant.

D'abord, elle affecte directement le renouvellement des générations. Actuellement, près de la moitié des chefs d'exploitation approche ou dépasse l'âge de la retraite. Plus de deux sur trois sont sans successeurs potentiels. Dans certaines zones, ces chiffres sont encore plus alarmants. Des exploitations de taille viable ne trouvent même pas preneur. La diminution du nombre des installations de jeunes confirme l'évolution défavorable de la population active entraînant l'accélération de la désertification de zones importantes.

Ensuite, le vieillissement provoque des besoins particuliers en matière de soins et d'assistance pour surmonter l'isolement. Or, dans ce domaine, les retards sont énormes, qu'il s'agisse des équipements hospitaliers ruraux, des maisons de retraite, des soins à domicile. Le monde rural victime de sa dispersion géographique supporte une situation sociale et sanitaire d'une qualité moins bonne que dans les grandes agglomérations.

La faiblesse du niveau des retraites des agriculteurs accentue encore la précarité de la situation sociale des personnes âgées.

Face à cette situation, je formulerai, monsieur le ministre, trois observations :

Premièrement, le niveau général des retraites, particulièrement celui des plus faibles, doit être encore revalorisé ;

Deuxièmement, il faut accorder plus d'importance et davantage de moyens à l'aide à domicile et à l'hospitalisation rurale ;

Troisièmement, des dispositions particulières devraient inciter les retraités à favoriser l'installation des jeunes - aide au logement, exonérations fiscales entre autres.

Le deuxième point sur lequel je veux appeler l'attention de l'Assemblée est la difficulté à financer le régime social.

Un gros tapage est fait actuellement autour des possibilités offertes pour se constituer une retraite à la carte. Cette réponse ne peut convenir à l'immense majorité des agriculteurs qui rencontrent déjà des problèmes pour faire face aux cotisations qu'ils doivent acquitter.

Alors que chacun connaît l'attachement de l'agriculteur à régler ses dettes, la liste des retards de paiement s'allonge, mettant certaines caisses en difficulté. Nous voyons même se développer l'absence totale de couverture sociale, ce qui pose un grave problème tant pour les personnes concernées que pour les finances des collectivités territoriales.

Pour des centaines de milliers d'agriculteurs, qui ont déjà bien de la peine à maintenir leur outil de travail, une retraite volontaire assurée par des cotisations supplémentaires est donc un leurre dangereux que je tenais à dénoncer. Sur ce point, monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire part de trois brèves observations.

D'abord, il ne faut pas laisser porter atteinte aux principes de base du régime agricole en lui permettant de jouer pleinement son rôle.

Ensuite, il convient de rechercher une solution pour les exploitants exclus de toute protection sociale en faisant, par exemple, prendre en compte leurs cotisations par un fonds de garantie.

Enfin, il est nécessaire de rappeler la persistance de retards dans la protection sociale par rapport à d'autres catégories. Ainsi, les agriculteurs sont toujours privés d'un équivalent aux indemnités journalières des salariés. La protection en cas d'invalidité reste inférieure et, surtout, la plus grave lacune demeure l'absence de reconnaissance du travail des femmes.

Je veux, pour terminer, évoquer les problèmes de financement du régime agricole. Je présenterai à cet égard trois remarques.

Premièrement, tout le monde reconnaît que l'assiette des cotisations n'est pas satisfaisante, y compris avec les correctifs de revenu, brut ou net, pris en compte. La commission de la production et des échanges a longuement débattu sur ce point et elle a considéré que la mise au point d'une nouvelle assiette constitue une priorité.

A mon avis, l'objectif central de la réforme doit être la recherche d'une solution permettant à chaque exploitant de cotiser proportionnellement à sa capacité contributive. La formation de revenu mérite en effet d'être prise en compte. Des différences existent entre des zones géographiques mais aussi entre des productions.

C'est la raison pour laquelle la commission de production m'a chargé à l'unanimité de vous demander - puisque vous avez annoncé que la loi de modernisation comporterait un volet social - de vous entourer du maximum d'avis avant de faire des propositions au Parlement et de procéder à la concertation la plus large en rencontrant notamment les organisations socioprofessionnelles et les syndicats, sans exclusive.

Ma deuxième remarque portera sur l'évolution du rapport actifs-inactifs.

La politique agricole mise en œuvre par les instances tant communautaires que nationales se traduit par la montée rapide du nombre de retraités, alors que celui des cotisants diminue. Si rien n'est fait pour enrayer ou du moins ralentir ce processus, la charge des retraites deviendra insupportable pour tout le secteur agricole.

Je vois là une raison supplémentaire au maintien du plus grand nombre possible d'actifs agricoles, contrairement à ce que préconise le Livre vert de la C.E.E., qui est mis en œuvre avec, semble-t-il, le soutien de votre Gouvernement.

Le financement de la protection sociale agricole est aussi un paradoxe, dont il faut bien dire un mot. De tous les secteurs économiques, l'agriculture est celui qui a connu le plus formidable essor de productivité et il serait réduit à ne pouvoir financer la protection sociale et les retraites de ses cotisants ! Cela tient à une simple raison sur laquelle je veux encore une fois appeler votre attention, monsieur le ministre.

Ce sera ma troisième remarque : nous devons repousser l'idée largement répandue que l'agriculture coûte cher à la nation, alors qu'en fin de compte elle lui apporte beaucoup.

Le transfert de valeur ajoutée au profit des autres secteurs et surtout de la grande distribution est massif. Vous avez là une source de financement considérable. Mais pour cela, il faut mettre à la raison la spéculation. Faute de restituer à l'agriculture la valeur qu'elle crée, vous êtes tenus évidemment de compenser ses pertes, ce qui est fait dans le B.A.P.S.A., soit sous la forme de la compensation démographique, soit par la subvention de l'Etat.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que cette présentation d'une agriculture assistée et coûtant cher est déplaisante et dangereuse. Elle laisse penser que la collectivité publique aide l'agriculture, alors qu'elle donne avec force publicité d'une main ce qu'elle a pris, avec la plus grande discrétion, de l'autre. La présentation du B.A.P.S.A. n'apporte sur ce point aucun élément nouveau. La part de la profession apparaît toujours aussi faible. L'essentiel relèverait des honnes grâces de l'Etat.

Continuité dans la forme, immobilisme sur le fond : ainsi pourrait-on caractériser le B.A.P.S.A.

Pour un progrès notable ne nous est proposé sur les faits caractérisés par les retards, cela pour la troisième année consécutive, si j'exclus l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite avec toutes les imperfections qui le marqueront.

Les dépenses progressent de 3,8 p. 100. Les retraites représentent 56 p. 100 du budget, en progrès de 6,8 p. 100, en raison du nombre de retraités. Les retraites n'augmenteront malheureusement pas de 6,8 p. 100 ! La maladie reste le deuxième poste, avec une augmentation de 1 p. 100, et les prestations familiales enregistrent une diminution, conséquence mécanique de la démographie.

Dans les recettes, les cotisations évoluent de manière identique, soit une augmentation de 3,8 p. 100. Au total, les cotisations professionnelles représentent 18,7 p. 100 au lieu de 16,9 p. 100 en 1981.

Les agriculteurs paient en outre des taxes sur les productions de céréales, d'oléagineux, de betteraves. Le Gouvernement a décidé d'alléger certaines de ces taxes. Ce souci est justifié, mais il est injuste d'en faire supporter le poids par tous sous forme de cotisations.

En résumé, le budget n'amorce pas le redressement de la situation sociale que les agriculteurs étaient en droit d'attendre.

Cet immobilisme est d'autant plus grave que notre agriculture est confrontée à une évolution rapide de ses structures sous la poussée de la politique libérale inspirée par les Etats-Unis et mise en œuvre par les autorités communautaires et le Gouvernement français.

Faute d'initiatives, la protection sociale des agriculteurs va se dégrader au lieu de s'améliorer, l'équilibre financier du régime sera compromis, ce qui entraînera un nouveau recul social.

Face à une telle perspective, j'ai incité la commission à rejeter les crédits du B.A.P.S.A. pour condamner l'immobilisme préoccupant qui caractérise ce budget. Elle ne m'a pas suivi et a adopté ces crédits.

M. Didier Chouat. Elle a eu tort !

M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis. En son nom, je vous invite donc à émettre le même vote. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

(M. Charles Millon remplace M. Philippe Mestre au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON, vice président

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de l'agriculture que nous avons à examiner aujourd'hui apparaît comme un budget transitoire mais réaliste, lucide mais non démagogique.

Transitoire, car le monde agricole attend une loi de modernisation qui devra dégager les lignes de force d'une politique permettant d'engager l'activité dans de bonnes conditions pour affronter les défis du lendemain.

Transitoire, car il prend en compte les conséquences des réformes en cours, comme le récent projet de loi sur l'organisation économique, avec la mise en place d'un conseil supérieur d'orientation qui a notamment motivé la création du nouveau chapitre budgétaire 44-53. Or la transition, monsieur le ministre, correspond souvent à une politique difficile dans la mesure où il faut à la fois éviter les ruptures de fonctionnement des instruments et préparer la mise en œuvre de mécanismes répondant mieux aux besoins réels de l'activité et aux défis à affronter dans le présent et dans l'avenir.

Réaliste, car ce budget sait utiliser la baisse mécanique de la charge de la bonification pour effectuer certains redéploiements et dégager certaines priorités comme l'aide aux zones défavorisées ou à l'enseignement.

Réaliste, car il prend en considération certaines difficultés, particulièrement aiguës des productions en crise comme celles du lait, de toutes les viandes, des fruits et légumes - il s'agit du chapitre 44-54 mais aussi du chapitre 61-61 relatif au soutien aux industries agro-alimentaires concernées.

Réaliste, car il témoigne d'une volonté de mieux soutenir les zones défavorisées fortement menacées dans la survie de leurs productions traditionnelles : revalorisation de l'indemnité spéciale montagne, prime à la vache allaitante.

Réaliste, car il sait tirer les conséquences des événements récents qui ont mis en évidence des fragilités particulières, comme en témoigne l'effort consenti en faveur de l'hydraulique, moyen de mieux répondre aux crises climatiques, telle la sécheresse.

Mais être réaliste ne signifie pas pour autant qu'il faille toujours se plier aux contraintes du moment et aux pressions diverses de la C.E.E.

Député breton, je suis avec une attention toute particulière l'évolution difficile des secteurs sensibles, comme ceux du lait ou de la viande. Le réalisme économique dû à la crise ne doit pas cacher la nécessité de sauvegarder un potentiel aujourd'hui menacé par le découragement des éleveurs, par la volonté européenne d'alléger financièrement la politique agricole commune, par une multiplication des distorsions de concurrence issues soit des disparités monétaires, soit d'interventions directes des Etats au niveau de la fiscalité ou de compensations nationales diverses.

L'Etat français doit se donner les moyens de répondre au coup par coup et cesser d'enregistrer simplement et sans réaction les efforts des autres pays membres en faveur de leurs agriculteurs. Il faut prévoir les moyens de compenser les baisses anormales de revenus, à l'image de ce que font nos voisins allemands, qui n'hésitent pas à accorder à leurs agriculteurs des allègements fiscaux, des remboursements de cotisations sociales ou même des indemnités destinées à soutenir l'activité face à des accidents conjoncturels du type de celui de Tchernobyl.

J'espère, monsieur le ministre, que la prochaine conférence annuelle vous donnera l'occasion de démontrer cette volonté de sauvegarder notre potentiel de production par des moyens adaptés et significatifs conformes aux besoins de nos exploitants, et notamment de nos producteurs de lait et de viande.

Ce projet est aussi lucide, car il n'hésite pas à réaliser des économies là où elles sont possibles : sur les indemnités viagères de départ à la faveur de l'abaissement de l'âge de la retraite, sur les crédits dévolus aux jeunes agriculteurs, du fait des premiers retours financiers du F.E.O.G.A., sur la dotation du fonds d'action rurale en conséquence de la diminution de la cotisation de solidarité provenant de la taxe « F.A.R. ».

Lucide, car il n'hésite pas à alléger les structures de l'administration par la suppression de 301 emplois, tout en lui donnant les moyens d'améliorer son fonctionnement par la modernisation de ses services et l'amélioration de ses équipements.

Il est non démagogique car il n'hésite pas à faire des choix clairs et à tirer les conclusions de la diminution des charges. Ainsi, il reconnaît ouvertement la baisse relativement forte de la subvention pour la bonification des prêts du Crédit agricole, rendue possible par la diminution des taux d'intérêt - ce qui permet une économie de 1 050 millions de francs - sans pour autant laisser de côté le problème aigu du financement des exploitations puisqu'il inscrit un nouveau crédit de 40 millions de francs destiné à favoriser une nouvelle baisse des taux des prêts bonifiés.

Non démagogique enfin car, à la différence des budgets précédents, je suis persuadé que ce budget, une fois voté, ne sera pas remis en cause par des annulations de crédits analogues à celles qui avaient caractérisé les années 1982, 1983 et 1984.

Connaissant bien le monde agricole, ses difficultés actuelles issues d'une grave crise internationale caractérisée par un déséquilibre de l'offre et de la demande, ses inquiétudes face à une remise en cause profonde des bases de la politique agricole commune, ses incertitudes liées à un regain de fluctuation des cours et de baisse des prix, je dois vous féliciter, monsieur le ministre de l'agriculture, vous qui avez su, par votre ténacité et par la valeur de vos arguments, modérer considérablement la baisse initialement prévue de 3 p. 100 du budget de votre ministère. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Cela vous fait rire ! Vous n'avez jamais pu en faire autant !

M. Yves Tavernier. C'est de l'amnésie !

M. Jean-Louis Goasduff. Je voudrais, toutefois, intervenir sur un point précis qui me paraît essentiel pour l'avenir de l'agriculture, c'est celui de la formation des hommes qui l'animent.

Certes, l'enseignement apparaît comme une priorité au sein de ce projet de budget et je me réjouis qu'aucune des suppressions de postes envisagées ne concerne ce secteur. Je me réjouis également de la mise à par é logique et légitime des bourses de l'enseignement technique agricole avec celles de l'éducation nationale et de l'actualisation de 2 p. 100 des crédits de formation pour les enseignants du public.

Mais je voudrais aussi faire part d'une inquiétude tenant aux insuffisances du budget de 1986 qui n'a pas permis, en dépit du versement d'une indemnité compensatrice intervenue pour éviter la diminution de l'aide attribuée précédemment à chaque établissement, d'assurer une couverture satisfaisante des besoins exprimés par les différentes composantes de l'enseignement agricole privé en 1985 et 1986.

Ainsi, seulement 80 p. 100 des charges salariales des maisons familiales ont été prises en compte. De même, les crédits de fonctionnement pour les établissements dits à temps plein, actuellement ouverts pour 1986, seront insuffisants pour assurer une application correcte, dans la deuxième année de la phase transitoire, de la loi du 31 décembre 1984. Une subvention par élève à temps plein de l'ordre de 4 000 francs est souhaitée avec raison par le Conseil national de l'enseignement agricole privé. Des crédits supplémentaires évalués à 36,4 millions de francs apparaissent désormais indispensables pour que l'exercice 1986 des seules maisons familiales rurales soit clôturé dans des conditions conformes aux objectifs de la loi. S'il ne vous est pas possible, monsieur le ministre, de le prévoir dans le budget, je vous fais confiance pour qu'ils figurent dans le collectif budgétaire.

La simple reconduction du budget de 1986 pour l'enseignement supérieur agricole privé suscite également des inquiétudes, et même les experts de l'administration estiment qu'un réajustement d'au moins 2 p. 100 est absolument nécessaire. Le montant des crédits au projet de budget pour 1987 conforte cette inquiétude, il se rapproche du montant minimal demandé pour faire face aux besoins en 1986.

Je tiens donc à intervenir, monsieur le ministre, pour que des réajustements légitimes s'opèrent et que, comme vous l'avez déclaré le 26 juin dernier devant le Sénat, « on abandonne rapidement le régime transitoire avec ses imperfections pour un régime définitif permettant à tous nos enseignants du secteur privé de bénéficier de conditions de rémunération comparables à celles du secteur public, et à tous nos établissements d'enseignement agricole privés de bénéficier de l'aide de l'Etat en fonction du service rendu ».

Tiré au cordeau, ce budget démontre bien que l'agriculture participe aussi à l'effort de rigueur nécessaire pour redresser l'économie nationale, mais il a su préserver l'essentiel. Par ailleurs, je suis sûr que les réformes et les projets en cours d'élaboration viendront conforter mon sentiment qu'une plus juste et plus légitime considération nationale est accordée à une activité qui demeure un atout essentiel pour la France et une base fondamentale pour la poursuite de la construction communautaire.

Pour ces raisons, monsieur le ministre, le groupe R.P.R. votera votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le président, monsieur le ministre, la France a besoin de son agriculture à la fois pour combattre le chômage et pour contribuer au redressement de notre économie, pour répondre aux besoins alimentaires de notre peuple et permettre à notre pays de participer à la lutte contre la faim dans le monde, pour assurer l'entretien de l'espace rural.

Depuis trente ans, l'agriculture française a engagé des efforts multiples et diversifiés de modernisation qui témoignent de sa capacité à se renouveler.

Malheureusement, les agriculteurs ne bénéficient pas des fruits de ces efforts. Les difficultés s'accroissent, le nombre des agriculteurs diminue. C'est l'avenir même de l'agriculture française qui est aujourd'hui menacé, et pas plus que celle des précédents gouvernements, la politique mise en œuvre depuis sept mois ne permettra le redressement nécessaire.

Certes, le résultat du commerce extérieur pour 1985 fait apparaître un solde positif de 31,1 milliards de francs pour le secteur des produits agricoles et agro-alimentaires. Mais ce résultat ne doit pas masquer la fragilité de notre outil de production et sa lente détérioration.

En fait, notre dépendance de l'étranger s'accroît dans de nombreux domaines où nos déficits se creusent. Nous importons un porc sur trois, un mouton sur cinq, du tabac, des fleurs, de la viande bovine, 90 p. 100 de nos besoins en protéines. La France est déficitaire pour les conserves de poissons, les légumes frais et les fruits, pour les produits destinés à l'alimentation animale.

Tout cela coûte cher à notre pays. Au total, ces importations ont coûté 112 milliards de francs en 1986, auxquels il convient d'ajouter 400 millions de francs de pertes de recettes résultant de l'absence de droits de douane sur les importations de graines et de soja. Nos achats atteignent 50 milliards de francs, pour 81 milliards de ventes.

Dans le même temps, la valeur ajoutée qui demeure dans l'agriculture est en baisse. La valeur des consommations intermédiaires, en revanche, progresse de 3 p. 100 contre 0,5 p. 100 seulement pour les livraisons agricoles, en raison de l'évolution défavorable des prix. Il en résulte une diminution de la valeur ajoutée des livraisons de 1,6 p. 100.

Le revenu agricole, après avoir baissé de 30 p. 100 de 1974 à 1981, est à nouveau à la baisse depuis 1983. Il a diminué de 7,5 p. 100 en 1985.

Ces difficultés accrues accélèrent la disparition des exploitations : 120 000 ont disparu depuis 1981, une sur cinq dans mon département du Gard depuis 1980, tandis que les surfaces agricoles sont en régression. C'est vrai du vignoble gardois, qui a perdu 4 235 hectares sur 86 000. C'est aussi le cas du verger. Quant à la forêt, qui représente 90 000 hectares

dans mon département, la disparition des activités économiques l'a rendue extrêmement sensible aux incendies, qui ont détruit 4 000 hectares l'un dernier.

L'endettement atteint aujourd'hui un niveau tel, avec des taux d'intérêt trois fois supérieurs au taux de l'inflation, que des exploitants, la mort dans l'âme, sont contraints de brader leur exploitation acquise au prix de lourds sacrifices. Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs diminue. Dans le Gard, pour 600 départs, il n'y a eu en 1985 que 100 installations, contre 130 en 1982 et 140 en 1983.

Cette situation affecte la capacité de modernisation de l'agriculture française et freine son adaptation aux technologies nouvelles. Alors que, jusqu'en 1973, les investissements dans l'agriculture avaient été plus rapides que dans l'industrie, depuis cette date le volume des investissements en matériel d'exploitation diminue au point de ne plus assurer le simple remplacement des équipements anciens.

En 1984, ces investissements ont reculé de 5 p. 100, et de 6,5 p. 100 en 1985. Le recul est de moins 12 p. 100 pour les tracteurs et de moins 10 p. 100 pour les matériels de pulvérisation.

Ces difficultés ont une incidence directe sur les industries situées en amont et les secteurs situés en aval. Au cours du premier semestre 1986, les immatriculations de tracteurs agricoles neufs ont baissé de 16,8 p. 100 selon le syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles, et l'on ne fabrique plus de moissonneuses-batteuses en France. Dans mon département, l'entreprise Gard-Potelières, spécialisée dans le matériel de travail du sol, est de nouveau en difficulté.

La mise en place des quotas laitiers a entraîné la suppression de milliers d'emplois dans les industries laitières. Le marché de la viande est fortement perturbé.

Le recul de l'agriculture française et des industries qui en dépendent n'est pas la rançon du progrès. Il met au contraire en cause ce progrès. Il est le résultat d'une politique.

La Commission européenne, avec l'aide des divers gouvernements français, a accéléré la mise en œuvre de mesures malthusiennes : la réduction arbitraire de nos productions comme le lait, les céréales et le vin, le gel et la diminution des prix agricoles à la production, l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, véritables têtes de pont des Etats-Unis en Europe, comme le redoutaient les communistes.

Le « Livre vert » propose d'aller plus loin encore.

Cette politique est d'autant plus condamnable que la population du globe s'achemine vers les six milliards d'habitants, dont 800 millions souffrent de la faim, tandis que la malnutrition s'étend, y compris dans les pays industrialisés comme la France, avec le chômage et la baisse du pouvoir d'achat.

Le repli de l'agriculture française sur quelques créneaux de moins en moins nombreux favorise la pénétration de produits étrangers sur nos marchés et conforte la position des Etats-Unis qui se servent de l'arme alimentaire comme moyen de pression sur les peuples.

L'agriculture américaine est essentiellement tournée vers l'exportation et je suis frappé, en un moment où vous vous efforcez de culpabiliser les agriculteurs français, de l'importance des aides qui sont accordées à son agriculture par le gouvernement des Etats-Unis. Les dépenses de soutien, soutien aux prix et aides aux revenus des agriculteurs, ont été multipliées par cinq depuis 1982.

L'agriculture américaine bénéficie en outre d'un arsenal de subventions à l'exportation. Ce dispositif a été complété par le programme « BICEP », dont l'objectif est de concurrencer la Communauté économique européenne, notamment la France.

Dans le même temps, les Etats-Unis protègent leur agriculture par des restrictions aux importations reconnues par le G.A.T.T. L'accord de Punta del Este fait redouter une nouvelle libéralisation des marchés sans contrepartie véritable.

Face à cette agressivité économique, vous cédez, monsieur le ministre, dans les négociations internationales et vous ne donnez pas à l'agriculture française les moyens de relever les défis qui lui sont lancés.

A cet égard, votre budget pour 1987 est un budget défaitiste. Il accentue les tendances antérieures, amplifiées en 1986, avec une nouvelle diminution de 1,7 p. 100 en francs constants.

Pire, vous abandonnez vos moyens d'intervention au profit d'une contribution croissante à la Communauté économique européenne. Les versements à la C.E.E. sont comparables au budget de l'agriculture et atteindront 32,8 milliards de francs en 1987. Or, ces crédits reversés à la Communauté échappent aux décisions nationales et ne bénéficient pas intégralement à l'agriculture française.

Où est, à cet égard, monsieur le ministre, « le libre choix de l'agriculture française ? »

La France doit refuser les décisions de politique agricole prises dans le cadre d'organismes internationaux qui s'opposeraient au développement de notre agriculture et elle doit, en cas de désaccord, prendre des mesures nationales permettant d'atteindre ses objectifs.

Une autre orientation est donc indispensable et urgente pour redonner confiance à nos agriculteurs et contribuer au redressement économique de la France. C'est l'objet de la proposition de loi déposée par mon ami André Lajoinie.

Selon nous, une telle politique doit rechercher la satisfaction des besoins, au lieu de se soumettre aux lois actuelles du marché.

On nous parle d'excédents. Mais il n'y a d'excédents que par rapport à la solvabilité du marché. Or, le marché intérieur est loin d'être saturé. Des besoins ne sont pas satisfaits. Il faut donner aux familles modestes les moyens de se nourrir mieux.

A l'échelle mondiale, alors que la population augmente et que des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent de la faim et meurent chaque année, il est indispensable d'aller vers le désendettement des pays en voie de développement en mettant notamment un terme au pillage de leurs ressources par les grands pays capitalistes. Des contrats à long terme peuvent et doivent être négociés avec eux pour les aider à se développer.

Dans le même temps, au lieu de la concurrence et de la politique des quotas, il convient d'organiser la complémentarité des productions entre les divers pays. Chacun dispose d'atouts, de conditions nationales de production, qui doivent être valorisés et harmonisés par des calendriers de productions.

Nous pouvons produire, et produire mieux, en économisant sur les coûts de production, en limitant les frais financiers, notamment en réduisant les taux excessifs du crédit, en abaissant le prix de certaines fournitures à l'agriculture et en organisant une meilleure répartition des cotisations sociales qui, dans le système actuel, pénalisent les petites et moyennes exploitations et les utilisateurs de main-d'œuvre. Les dépenses en capital peuvent être rationalisées et réduites par le développement de la coopération. Nos productions agricoles peuvent et doivent être valorisées en développant les premières et deuxièmes transformations grâce aux technologies nouvelles.

Les propositions que nous formulons permettraient de promouvoir une agriculture créatrice de richesses. Il est donc légitime et indispensable d'assurer une garantie de revenus aux exploitants familiaux grâce au soutien des cours des produits agricoles. Les offices par produit peuvent, à cet égard, jouer un rôle important, notamment en s'opposant aux importations abusives.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Bernard Deschamps. Je conclus, monsieur le président.

Pour que les agriculteurs soient réellement responsables, ils doivent avoir un statut social comparable à celui des autres travailleurs.

La réussite d'une telle agriculture passe aussi par une politique dynamique d'installations de jeunes.

A l'évidence, ce n'est pas, monsieur le ministre, l'orientation que vous prenez. Ce faisant, vous êtes dans le droit fil de la politique constante de la droite, puisque aussi bien c'est lorsque M. Jacques Chirac était Premier ministre que le revenu paysan a commencé à baisser et que se sont ouvertes les premières négociations pour l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, politique poursuivie depuis par les gouvernements socialistes.

Cette orientation malthusienne pour l'agriculture est contraire aux intérêts de nos agriculteurs et des consommateurs. Elle est amoral, alors que tant de gens ont faim en France et dans le monde.

C'est pourquoi nous la combattons et pourquoi le groupe communiste votera contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Limouzy. On le savait !

M. le président. Je demande aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole, sinon nous ne pourrions pas tenir les délais.

La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le président, je vais m'efforcer de répondre à votre appel.

Monsieur le ministre, il eût été sans doute plus facile pour vous d'établir votre budget si vous aviez eu à votre disposition une enveloppe plus large. Mais le ministère de l'agriculture se trouve dans la même situation que les autres et doit participer à l'effort général voulu par le Gouvernement pour freiner les prélèvements opérés sur la population.

Je soulignerai d'abord les points qui nous ont paru positifs dans votre budget : la majoration du remboursement du forfait de T.V.A., l'établissement d'une moyenne triennale pour le calcul des bénéfices agricoles, le report à 500 000 francs du seuil d'assujettissement au réel, l'instauration du régime transitoire « super-simplifié », la majoration de la participation de l'Etat au B.A.P.S.A.

Ces points positifs étant soulignés, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez rassurer quelque peu ceux de nos collègues qui, fort justement, vous ont manifesté leur inquiétude, notamment en ce qui concerne les quotas laitiers. Vous connaissez le problème mieux que personne, et vous savez qu'il y a un effort à faire. Apportez-leur les apaisements qu'ils attendent, et l'U.D.F. apportera son soutien à votre budget.

M. Jacques Godfrain. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Charles Revet. Laissant à mes collègues le soin d'intervenir sur d'autres chapitres, je m'attacherai plus particulièrement à trois points.

Premier point : la formation professionnelle. C'est un élément essentiel du devenir de l'agriculture. Je soulignerai deux axes prioritaires : d'une part, élever le niveau de formation, et donc dégager les moyens pour mettre en place des formations de niveau supérieur ; d'autre part - nous en avons déjà parlé, et je crois que cela répond à un besoin dans notre pays - donner aux maisons familiales les moyens de rémunérer à 100 p. 100 leurs professeurs.

Deuxième point : les quotas laitiers. Vous héritez, monsieur le ministre, d'une situation particulièrement difficile. Ce n'est pas vous qui en portez la responsabilité. Je crois utile de rappeler que c'est M. Rocard qui les a imaginés, que c'est M. Nallet qui les a appliqués...

M. René Souchon. Non, M. Rocard ne les a pas « imaginés » ! Vous n'avez pas le droit de dire ça. C'est une décision communautaire !

M. Charles Revet. ...mais que c'est vous, aujourd'hui, qui devez les assumer ! (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela vous gêne, messieurs, mais c'est la vérité !

M. René Souchon. Mais non, ce n'est pas la vérité ! Nous avions proposé autre chose !

M. Charles Revet. Pour autant, monsieur le ministre, ce n'est pas parce que vos prédécesseurs ont commis des erreurs...

M. André Fanton. Des erreurs, le mot est faible !

M. Charles Revet. ...erreurs graves que nous payons cher aujourd'hui, qu'il ne faut pas corriger le tir. Nous sommes prêts à vous y aider. Les députés, nous semble-t-il, ne doivent pas seulement être là pour lever le doigt pour voter tel ou tel texte. Ils peuvent également vous faire des suggestions. Nous sommes tout disposés à explorer, avec vos services et les organismes professionnels, quelques pistes de réflexion et à vous aider à trouver des solutions.

Troisième point : la viande bovine. La situation est dramatique. Dans certains cas, le prix payé au kilo est celui que les agriculteurs percevaient il y a dix ans.

M. Pierre Métais. Et alors, qui est responsable ?

M. Charles Revet. C'est insupportable, vous le savez, d'autant que le déséquilibre entre consommation et production n'est pas très grand et que, notamment par le biais d'interventions, des solutions pourraient être trouvées.

Vous avez annoncé à plusieurs reprises que nous aurions à examiner au printemps prochain une loi dite « de modernisation de l'agriculture ». Là encore, nous souhaitons vous apporter notre concours. Nous pensons avoir des suggestions à vous faire.

La première question que nous aurons à nous poser, je l'ai dit lors de l'examen de la loi relative à l'organisation économique en agriculture, est la suivante : Qu'est-ce que la France attend de son agriculture ? Qu'elle couvre simplement les besoins de la nation et qu'elle participe à l'effort économique, ou qu'elle assure aussi l'entretien de la nature, même là où le maintien d'agriculteurs ne se justifierait pas du point de vue économique ? Quelle que soit la réponse, il faudra en tirer les conséquences.

Mais de tout cela, monsieur le ministre, nous reparlerons dans quelques mois.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit-on, et c'est bien vrai. Comment parler de l'agriculture de demain à ceux qui, aujourd'hui, s'interrogent sur leur devenir immédiat ?

M. Alain Brune. C'est vrai !

M. Charles Revet. Nous connaissons - et vous connaissez, monsieur le ministre - la situation dans nos départements. Dans le mien, 250 familles n'ont plus de couverture sociale, et à l'échelon national, le chiffre est de l'ordre de 12 000 à 13 000.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Charles Revet. Selon une enquête sur les agriculteurs en difficulté, il serait même plus élevé. Or tous ces hommes et ces femmes ne pourront pas attendre 1989 ou 1990, époque à laquelle, au plus tôt, la loi de modernisation commencera à donner ses effets.

M. Henri Nallet. Vous ne serez plus là !

M. Charles Revet. Nous devons prendre, avant, des dispositions. Je vous présenterai à ce sujet une suggestion, à laquelle je vous demande de réfléchir.

Je pense, avec quelques collègues, que la situation justifierait la mise en place d'un véritable plan social en agriculture.

C'est, bien sûr, dans le cadre de la loi que nous examinerons au printemps prochain que devra être revu en profondeur le système de protection sociale en agriculture avec, notamment, une refonte complète du système de financement, que plusieurs rapporteurs ont évoquée. Si l'on veut se diriger, comme nous le demandons tous, vers la parité des retraites, il faudra, bien évidemment, modifier les cotisations dans le même sens au moins au niveau de l'enveloppe globale. Mais, pour l'immédiat, pourrait être envisagé le plan social dont je viens de parler et dont je vais maintenant tracer les grandes lignes.

Ce plan pourrait comporter deux volets, l'un relatif à la retraite, l'autre aux agriculteurs en difficulté.

Pour le volet retraite, nous proposons de majorer la retraite de base pour la porter au niveau de celle servie par le régime général. Il n'y a rien là que de très normal, étant entendu que le fait de bénéficier d'une retraite revalorisée entraînerait la cessation d'activité, comme cela se passe dans les autres secteurs.

S'agissant des agriculteurs en difficulté, nous proposons de traiter le problème de deux façons.

Pour les agriculteurs qui connaissent des difficultés mais dont le rééchelonnement de la dette permettrait un nouveau départ, il faut offrir la possibilité de plans de redressement dont la mise en place, pour qu'ils soient efficaces, devrait se faire d'une manière rapide.

J'insiste sur ce point, monsieur le ministre, car, si les plans de redressement mis en place ces dernières années n'ont pas réussi autant qu'ils auraient dû, c'est parce que, bien souvent, la situation de l'agriculteur ayant été établie, ce n'est que « x » mois plus tard que les crédits ont été versés, à un moment où l'endettement était encore plus important, et où l'on retombait donc pratiquement dans la même situation.

Pour les agriculteurs qui sont dans une situation financière telle que même un plan de redressement serait pour eux insupportable, il faut permettre une réinsertion à l'image de ce qui s'est fait dans d'autres secteurs. Pourquoi ne pas leur

verser un capital départ et une formation à la clé pour qu'ils puissent se réinsérer ? Nous ne pouvons pas ignorer leur situation, monsieur le ministre, car retarder la solution de leurs problèmes entraînera des difficultés encore plus grandes.

Des professionnels de la mutualité que j'ai rencontrés hier me disaient que des personnes ne payaient pas depuis plusieurs années leurs cotisations. A l'âge de la retraite, on va, au besoin, sur le montant de leurs prestations, prélever les arriérés. Mais de quoi vont-ils vivre alors ? Il faut traiter ces problèmes et leur trouver des solutions.

Les mesures que nous proposons, monsieur le ministre, sont, bien sûr, importantes, mais elles auraient, je crois, des conséquences non négligeables du point de vue économique.

La libération de terres permettrait l'installation de jeunes et aussi la restructuration d'exploitations, à condition que, là encore, les choses soient bien conduites. Et je suis intimement persuadé - sans avoir, c'est vrai, les chiffres à l'appui de ma démonstration - que, dans les régions d'élevage, les départs de ces agriculteurs, qui, presque tous, sont des producteurs de lait, libèreraient des quotas laitiers non négligeables. Cette bouffée d'oxygène vous donnerait le temps de réfléchir à d'autres solutions, tout en satisfaisant les justes revendications des producteurs de lait.

Je suppose, monsieur le ministre, que vous êtes en train de penser : « C'est très bien ce que vous dites, mais donnez-moi les moyens. » Il nous appartient de vous proposer des solutions et je vous orienterai vers deux pistes, qui ne sont peut-être pas originales, mais qui ne sont pas sans lien entre l'origine et la finalité de la ressource.

Pourquoi ne pas instituer une taxe sur les corps gras d'importation ?

M. André Fanton. Très bien !

M. Charles Revet. L'importation de corps gras, est en effet, une des causes de la situation difficile que connaissent les producteurs de lait.

Je reprendrai aussi une proposition de notre collègue M. Sébastien Couepel, qui, lors de l'examen de la première partie du budget, a défendu un amendement visant à majorer la T.V.A. sur les produits agricoles et alimentaires. Cette proposition, qui n'affectait pas les recettes de l'Etat, permettait d'améliorer la trésorerie des agriculteurs, qui « achètent » une T.V.A. à 7 ou à 18,6 p. 100 et « vendent » une T.V.A. à 5,5 p. 100. Cela constitue un décalage important. Et comme on leur restitue le trop-payé plusieurs mois, parfois douze à dix-huit mois plus tard, ils connaissent des problèmes de trésorerie. Il y a donc là un lien de cause à effet, puisque les produits sont directement liés à l'agriculture. Par ailleurs, une telle mesure ferait appel à la solidarité nationale.

M. le président. Monsieur Revet, je vous prie de conclure.

M. Charles Revet. Je conclus, monsieur le président.

Telles sont, monsieur le ministre, les propositions que je vous soumets. Elles ne permettront pas de régler entièrement des problèmes aussi aigus que ceux auxquels est confrontée la profession, mais elles peuvent, me semble-t-il, être une amorce de solution.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, de rétablir la conférence annuelle à laquelle vous étiez attaché. Je souhaite que ce soit l'occasion de redonner à notre agriculture confiance en elle-même, car elle en a bien besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Bompard.

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'intervenir à cette tribune, je suis allé consulter les représentants de l'agriculture que je dois défendre aujourd'hui.

J'ai rencontré, au titre du monde de la viticulture, un très grand monsieur dont le seul souci est : moins d'Etat.

Il m'a dit avec force et non sans fierté : « Je représente l'agriculture, qui rapporte beaucoup à la France et qui ne lui coûte rien. Nous voulons que l'Etat nous laisse gérer nos affaires. Nous sommes une profession autogérée et qui veut le rester. Nous souhaitons seulement plus de liberté, plus de responsabilités, par exemple la possibilité d'augmenter nos cotisations volontaires pour assurer la promotion de nos produits, la diminution des contraintes de l'impôt sur les reports de stocks, sur les inventaires, sur le foncier, l'arrêt des pénali-

sations que nous apportent nos ministres de l'agriculture et des finances, lesquelles jouent contre nous grâce aux règlements de la C.E.E. »

Il m'a dit encore : « L'Institut national des vins d'appellations d'origine rapporte 28 milliards à la France avec 140 employés. Les demandes de transferts de postes que nous faisons nous sont refusées. Le financement de cet institut, par prélèvement sur les transports de vin, a été supprimé et budgétisé. »

Cela ne satisfait pas la profession. Pourrez-vous, monsieur le ministre, obtenir de votre collègue des finances que soit rendue une partie de ses responsabilités au secteur viticole ?

Les vins de qualité se portaient assez bien avant l'arrivée massive de ceux de l'Espagne et du Portugal. Je souhaite, avec mon groupe, monsieur le ministre, que cela continue.

Le secteur des fruits et légumes est beaucoup moins à son aise.

Je ne peux faire autrement que de vous lire la copie, que m'a communiquée le président de l'une des associations représentatives de Vaucluse, d'une lettre que ce dernier a adressée au ministre :

« Monsieur le ministre de l'agriculture, en 1985, nous avons bénéficié du gel catastrophique de janvier et de la mévente de juillet.

« Grâce à l'incapacité de vos prédécesseurs et de l'ensemble des fonctionnaires qui sont dans vos services, nous n'avons obtenu aucune aide.

« En 1986, depuis le mois de mars, vous êtes en place. Qu'avez-vous fait en matière de fruits et légumes ? Strictement rien.

« Nous absorbons, actuellement, les excédents hollandais, espagnols, grecs, et j'en passe, sans aucun contrôle de qualité, de quantité et de prix.

« Dans ces conditions, si vous n'êtes capable que de déterminer ce que l'on doit, calculé de manière inadaptée avec la réalité de nos revenus, il faut nous dire si, oui ou non, vous voulez conserver une agriculture dans le sud de la France.

« Si rien n'est fait de concret, et très vite, qui nous permette de vivre décemment de notre travail, vous voudrez bien prendre en charge la totalité des dettes de nos exploitations en ce qui concerne le Crédit agricole et la Mutualité sociale agricole. »

Je dois reconnaître que ce courrier synthétise assez bien l'esprit de tous les agriculteurs producteurs de fruits et légumes que je rencontre.

Je suis particulièrement inquiet pour l'ensemble de l'agriculture méridionale quand je compare l'évolution que subit ce secteur vital pour notre nation avec la philosophie diffusée par le Livre vert de la Trilatérale, célèbre organisation mondialiste.

Celle-ci donne comme objectif aux gouvernements des pays développés de geler leur production agricole, et ce au profit de l'agriculture des pays sous-développés.

Or, petit à petit, la France est en train de mettre cette théorie en pratique, au moins au niveau de l'agriculture méridionale.

Ainsi, nous avons vu les quotas limiter le droit d'exploitation de nos agriculteurs sur la tomate, alors que nous en achetions hors C.E.E. plusieurs centaines de milliers de tonnes.

Tout cela est incompréhensible, tout cela sort des limites de la raison. Si des explications existent, elles doivent être données. Les agriculteurs français ne pourront essayer de s'adapter à un plan que si celui-ci est connu, s'il est cohérent et compatible avec les intérêts de la France.

Je vais vous parler maintenant du budget de l'agriculture accordé à la forêt.

Le budget sur la mise en valeur et la protection de la forêt enregistre une augmentation brute de 17,5 p. 100, soit une progression réelle de 12 p. 100.

C'est une augmentation ridicule lorsque l'on connaît l'importance de la destruction que notre patrimoine forestier subit depuis trois ans.

Il s'agit, là encore, de faire un choix politique : soit faire semblant de défendre la forêt, et en tout premier lieu la forêt méridionale, qui est la plus exposée ; soit réellement la défendre, et dans ce cas, il faut s'en donner les moyens.

L'Etat, dans son budget agricole, dépensera pour la forêt 0,9 milliard de francs, ce qui n'est pas un budget de combat permettant de reconstruire les immenses surfaces détruites et

de préserver celles qui n'ont pas encore brûlé. Neuf cents millions de francs ! Dix fois moins pour la forêt de France que pour la seule éducation des enfants d'immigrés.

Mon groupe considère que le budget de la forêt devrait au moins être multiplié immédiatement par trois. En effet, il s'agit là d'un secteur clé pour le Midi de la France. Sachez que, dans la seule Provence, 24 000 hectares ont brûlé cet été.

Monsieur le ministre, si vous ne nous suivez pas dans cette voie, non seulement l'été prochain, le feu continuera de ravager le Sud de la France, mais encore, dès cet hiver, les montagnes et les collines brûlées subiront les effets du ravinement des quelques dizaines de centimètres de terre qui les couvrent, sans que les collectivités locales aient les moyens d'y remédier.

Nos provinces méridionales, après avoir souffert de l'abandon de la terre par les petits agriculteurs écrasés par les charges et le maintien des prix de leurs produits à des taux ridiculement bas, vont continuer d'évoluer vers la désertification.

Après la raréfaction humaine réussie grâce à quarante ans de socialisation agricole sournoise, vous êtes en train de promouvoir la désertification de la terre par le désintérêt que porte ce gouvernement à la forêt.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bompard !

M. Jacques Bompard. Je conclus, monsieur le président.

Ce cycle mortel ne sera pas encore - hélas ! - terminé puisque les cultures et la forêt protègent le bien le plus précieux de l'homme : l'eau.

L'eau se raréfie dans la France méridionale. Sauver la forêt, c'est sauver l'eau.

En cinq ans, les couches aquifères souterraines ont baissé de trois mètres dans le Vaucluse.

Resterons-nous, messieurs, les bras croisés devant la mort de l'une des plus belles provinces de France, et ce alors même que nous ne faisons rien pour juguler le gaspillage des fonds publics ? En effet, plus de 100 milliards de francs sont gaspillés pour la politique ahurissante de la France vis-à-vis de l'immigration, qui nous amène en prime l'insécurité, le terrorisme et la misère.

Nos Méridionaux ne vous pardonneront pas demain que vous ayez sacrifié leur patrimoine personnel et collectif sur l'autel d'une idéologie de dissolution de tout ce qui a fait notre civilisation.

M. le président. Monsieur Bompard, j'insiste pour que vous concluez.

M. Jacques Bompard. Gouverner, c'est choisir. Il est urgent de défendre aujourd'hui nos racines. Leur préservation passe par une défense prioritaire de l'agriculture et de la forêt.

Cette défense prioritaire impose des budgets et des incitations agressives au repeuplement des campagnes. Elle est incompatible avec le budget ridiculement insuffisant dont on ne peut trouver l'explication que dans la non-perception des problèmes qui agressent déjà aujourd'hui la France.

Monsieur le ministre, vous qui avez été attaché à cette terre, je vous en conjure : pressez le Gouvernement pour que la Provence ne soit pas demain à l'image du Sahel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, avec la présentation de votre budget, vous avez rendez-vous à l'heure de vérité. L'hymne à la ruralité doit se concrétiser maintenant en engagements financiers. Le comice agricole s'efface pour faire place au bleu budgétaire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Yves Tavernier. Pendant cinq ans, vous avez été le procureur impitoyable de vos prédécesseurs.

M. Jean-Louis Goaduff et M. Jacques Godfrain. A juste titre !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Ce n'est pas terminé !

M. Yves Tavernier. A ma mémoire résonne encore la fureur de vos propos. Ceux qui ont gouverné la France avant vous n'ont jamais trouvé grâce à vos yeux. Ils avaient le tort de ne pas partager vos certitudes.

Pendant cinq ans, vous avez semé la tempête contre la gauche (*exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), au nom de la spécificité du monde agricole. Vous avez beaucoup promis.

M. Jean-Louis Goasduff. Vous, vous avez bradé l'agriculture !

M. Yves Tavernier. Monsieur Goasduff, écoutez, pour une fois ! Vous aurez peut-être une chance de comprendre ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur Tavernier, vous êtes là pour faire votre exposé et non pour interpellier l'un de vos collègues.

Monsieur Goasduff, veuillez laisser l'orateur s'exprimer.

M. Jean-Louis Goasduff. Il m'a bien interrompu tout à l'heure ! Je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas en faire autant.

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Tavernier.

M. Yves Tavernier. Parlant de vous, monsieur le ministre, un journal du soir écrivait récemment : « Tous des nuls, sauf moi ! » Attendez-vous à être jugé en fonction de l'extrême qualité de vos talents.

Comme chacun d'entre vous, j'ai noté l'embarras des rapporteurs. En substance, chacun a expliqué que, certes, le budget n'était pas bon, mais qu'il aurait pu être pire.

Pas facile, monsieur Louis Lauga, lorsque l'on a été secrétaire général adjoint de la contestation dans les campagnes, d'égrener la longue litanie des insuffisances du budget des industries agricoles et alimentaires.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est le procès des hommes que vous faites là !

M. Yves Tavernier. Devant la commission de la production et des échanges, vous avez déclaré, il y a quelques jours : « Le budget de l'agriculture marque la considération que l'on porte au monde agricole. » Fort bien !

Je constate que le budget de l'agriculture s'élevait l'an dernier à 33,4 milliards de francs. Votre projet de budget se monte à 32,9 milliards de francs, soit une baisse de 1,7 p. 100.

Je constate, monsieur le ministre, que votre considération est à la baisse.

M. Charles Fèvre. Vous n'avez rien compris !

M. Yves Tavernier. Vous justifiez cette baisse, monsieur le ministre, par la réduction du coût de la bonification des prêts. Certes, mais l'argent ainsi économisé pouvait être placé sur d'autres chapitres, car ce qui compte, c'est de constater l'enveloppe globale du budget de l'agriculture. Vous ne pouvez nier qu'elle soit à la baisse.

En investissement - dépenses en capital - les crédits diminuent de 7 p. 100 en crédits de paiement et de 26,8 p. 100 en autorisations de programme.

J'imagine la belle manifestation de la paysannerie en colère que vous organiseriez si, d'aventure, les socialistes avaient présenté un tel budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Ils l'ont baissé depuis 1982 !

M. Yves Tavernier. En vérité, à la lecture de votre projet de budget, je m'interroge. En quoi le cru 1987 diffère-t-il de celui des années précédentes, sinon par une réduction globale des crédits ?

En quoi vos orientations budgétaires traduisent-elles une orientation nouvelle, originale pour l'agriculture ? Je n'ai pas trouvé de réponse à la lecture de votre budget. J'observe que les rares aspects positifs de votre projet de budget se situent dans le prolongement des efforts prioritaires engagés et conduits par vos prédécesseurs, et cela - je le concède - y compris avant 1981.

Ainsi en est-il des crédits de fonctionnement pour l'enseignement, des crédits affectés aux zones de montagne ou aux régions défavorisées et des crédits d'intervention. Je note seulement qu'en ces domaines il y a une continuité dans les

orientations prises au cours des années passées, et non la rupture qui nous était annoncée à grand renfort de discours et de slogans !

D'une manière générale, si vos propositions sur la gestion immédiate et quotidienne de l'agriculture sont acceptables - sans plus ! - celles qui commandent l'avenir à court et moyen terme sont inquiétantes.

Mes interrogations porteront sur quatre points qui commandent la capacité de la France à tenir son rang sur la scène internationale de l'agro-alimentaire à l'aube du vingt et unième siècle : la recherche, l'installation des jeunes, les industries agro-alimentaires et l'Europe verte.

Nous devons accorder la priorité absolue à l'effort de recherche.

La France doit être en mesure d'affronter victorieusement la quatrième révolution agricole : celle des électrons aux champs, de la télématique et des robots, des usines à viande et des plantes sur mesure.

Cette bataille est engagée. Notre avenir - il faut en avoir conscience - se joue en partie dans les laboratoires.

En 1981, mesdames, messieurs les députés, les crédits de recherche, toutes filières et organismes publics confondus, s'élevaient à 1 250 millions de francs. Cinq ans plus tard, la dotation atteignait 2 464 millions de francs.

En cinq ans, nous avons doublé les crédits de recherche pour l'ensemble de la filière de production agricole et de l'agro-alimentaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'affirme que ceux qui ont mené cette politique ont été utiles à leur pays.

Que proposez-vous ? Une hausse des crédits de 52 millions de francs : moins 32,6 p. 100 pour la recherche appliquée dans l'industrie agro-alimentaire ; moins 13 p. 100 pour la recherche forestière ; moins 1,6 p. 100 pour l'I.N.R.A. ; moins 0,5 p. 100 pour le C.E.M.A.G.R.E.F. ; moins 17,8 p. 100 pour l'A.C.T.A., etc.

Comment pouvez-vous justifier une telle politique ?

Un député du groupe socialiste. Elle est injustifiable !

M. Yves Tavernier. Vous savez fort bien que le secteur privé n'est pas apte à suppléer votre carence.

Vous brisez un élan. La recherche et la découverte sont le fruit d'une longue patience.

Si gouverner, c'est prévoir, je crains que le Gouvernement que vous représentez ne soit pas à la hauteur de ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.*)

M. Charles Pistre. Très bien !

M. Yves Tavernier. Ma deuxième interrogation portera sur les structures de production.

Je constate avec plaisir que vous mettez en application le statut du fermage voté en 1984 et le nouveau régime juridique des exploitations à responsabilité limitée qui a été approuvé en 1985. Vous trouvez aujourd'hui à ces textes des vertus qui vous étaient cachées au cours des années précédentes. Je m'en réjouis.

Vos seules propositions dans le cadre budgétaire se traduisent par une baisse de 20 p. 100 des crédits affectés aux S.A.F.E.R. et par une réduction de 12,7 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Vous avez souvent présenté les S.A.F.E.R. - et vous avez raison - comme un bon exemple de la « gestion déléguée » par les pouvoirs publics aux professionnels. Avez-vous changé d'avis ? Sinon, comment expliquer de telles coupes financières ?

Avez-vous lu la brochure électorale du R.P.R. intitulée : *Une politique pour l'agriculture ?*

M. Jean-Louis Goasduff. Elle est excellente. C'est grâce à elle que nous avons été élus !

M. Yves Tavernier. C'est très intéressant. On peut y lire page 22 : « Une attention toute particulière sera apportée à l'installation des jeunes agriculteurs. »

Miracle des campagnes électorales ! Votre « attention toute particulière » se traduit en fait par une réduction de l'enveloppe budgétaire de 12,7 p. 100.

M. René André. Il faut payer les dettes que vous avez contractées !

M. Jacques Godfrain. Les socialistes ont ruiné l'agriculture !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Tavernier.

M. Jean-Louis Goasduff. Mais M. Tavernier ment !

M. Yves Tavernier. Vous n'aimez pas les chiffres, messieurs. Il s'agit pourtant de la vérité !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous dites des mensonges !

M. René André. Si les jeunes ne peuvent pas s'installer, c'est à cause de la politique conduite par les socialistes pendant cinq ans !

M. Yves Tavernier. Je constate une réduction - et vous ne pouvez pas dire le contraire - de l'enveloppe budgétaire concernant la D.J.A. de 12,7 p. 100, alors que nous, nous en avions doublé le montant en cinq ans. Voilà les faits ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René André. Comment pouvez-vous dire cela, alors que vous avez accepté les quotas laitiers et fait une politique qui a empêché les jeunes de s'installer ?

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Les jeunes agriculteurs ne peuvent plus s'installer !

M. Yves Tavernier. Calmez-vous, messieurs. Apprenez à écouter !

Pour ma part, j'avance des faits irréfutables !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Monsieur Tavernier, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yves Tavernier. Volontiers, monsieur le rapporteur spécial, mais à la condition que cela ne soit pas décompté sur mon temps de parole.

M. le président. Ce ne le sera pas, monsieur Tavernier.

La parole est à M. le rapporteur spécial, avec la permission de l'orateur.

M. Charles Fèvre. Cela va vous permettre de vous calmer, monsieur Tavernier !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. J'ai dit précédemment que je ne polémiquerai pas - et pourtant j'en ai des choses à dire sur les cinq années de gestion socialiste. Mais j'estime que la situation actuelle est trop grave pour qu'on se livre à des polémiques.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Alors, ne le faites pas !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Nous sommes obligés de supporter les conséquences de décisions qui ont été prises sous l'ancien gouvernement...

M. Pierre Métais. Comme M. Goasduff, vous polémiquez !

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. ... et de rattraper, non une erreur, mais une faute qui s'appelle les quotas laitiers. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René André. Parfaitement !

M. Jean-Louis Goasduff. C'est exact !

M. Pierre Métais. Regardez vos amis, monsieur Cointat ! Ce sont eux qui polémiquent !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Tavernier.

M. Yves Tavernier. Je ferai deux observations à M. Cointat.

D'abord, il est bien de dire, monsieur Cointat, maintenant que vos amis sont aux affaires, qu'il convient de faire preuve de prudence et de modération. Comme j'aurais aimé que ce conseil soit entendu par celui qui aujourd'hui occupe la fonction de ministre de l'agriculture et qui a été d'une rare violence à notre égard au cours des cinq années passées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Métais. M. Cointat a oublié !

M. Yves Tavernier. Ensuite, monsieur Cointat - et permettez-moi de vous répondre avec la même franchise que celle que vous utilisez à notre égard - je considère que le plus grand drame de l'agriculture française a été l'instauration des montants compensatoires monétaires. En effet, avant

cette date, l'agriculture française était la première d'Europe et elle était exportatrice, tandis que l'agriculture des autres pays européens ne répondait pas aux besoins. Les montants compensatoires monétaires ont mis un boulet aux pieds de l'agriculture française, alors qu'ils ont permis un développement extraordinaire des agricultures européennes qui sont devenues concurrentielles des nôtres.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Yves Tavernier. Je ne vous rappellerai pas qui était ministre de l'agriculture de 1969 à 1973. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je ferme cette parenthèse et j'en reviens à mon propos.

Ma troisième interrogation portera sur les industries et sur le commerce de l'agro-alimentaire.

Chacun sait qu'en agriculture, la richesse vient davantage de la transformation que de la production et qu'il est au moins aussi important de savoir vendre que de savoir produire. Chacun connaît aussi nos faiblesses structurelles en ces domaines.

J'ai suffisamment critiqué les insuffisances des budgets passés pour ne pas dénoncer la « myopie » de celui que vous nous proposez. Qu'on en juge : réduction globale : moins 10 p. 100 ; actions de promotion : moins 5 p. 100 ; crédits de recherche développement : moins 30 p. 100 ; prime d'orientation agricole : 23 p. 100 ; fonds d'intervention stratégique : moins 5 p. 100 !

Dans son rapport, M. Louis Lauga écrit : « Les industries agro-alimentaires continuent, en dépit des progrès accomplis, à présenter des facteurs de vulnérabilité qui appellent un soutien particulier de l'Etat ». Il a raison ! Mais, en nous demandant de voter le budget M. Lauga nous permet de découvrir l'extrême subtilité de l'humour gascon. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Lauga, rapporteur pour avis. Humour que vous n'avez pas ! Vous êtes triste !

M. Yves Tavernier. Ma dernière interrogation portera sur l'Europe verte. D'ailleurs, selon votre habitude, monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à la question d'actualité que je vous ai posée à ce sujet le 30 avril dernier. Je ne désespère pas, et je souhaite que vous puissiez le faire aujourd'hui.

Sur quel calendrier vous engagez-vous pour réaliser le démantèlement des montants compensatoires monétaires ?

Pouvez-vous nous énumérer les compensations nationales que vous vous êtes engagé à prendre devant le congrès de la F.N.S.E.A. le 10 avril dernier ?

Ma conclusion sera brève.

Il y a deux ans, au congrès de la F.N.S.E.A., vous avez, monsieur le ministre, reproché à votre prédécesseur Michel Rocard de dépenser « plus d'énergie que d'argent pour l'agriculture ». Ironie du sort ou épreuve de vérité, vous vous présentez devant le Parlement avec une copie qui devrait vous rendre plus prudent dans vos critiques et plus modeste dans la présentation de votre bilan. Vous allez devoir rendre compte de toutes vos promesses concernant la fin des quotas laitiers et la croissance des revenus.

Ah, les revenus, parlons-en ! monsieur le ministre, Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1982 vous teniez les propos les plus durs et les plus virulents envers Mme Edith Cresson. Or, à son bilan, elle, elle a pu inscrire une progression du revenu agricole de 9 p. 100 ! *(C'est faux ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. C'est faux !

M. Yves Tavernier. Je vous souhaite d'en faire autant.

Quant à la mise en œuvre des mesures « sécheresse » annoncées à grand renfort de tambours, le C.N.J.A. dénonce à juste titre votre lenteur et vos hésitations.

Vous êtes, monsieur le ministre, le semeur d'illusions dans les campagnes. Ne comptez pas sur nous pour être vos complices ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Louis Goasduff. On n'a jamais compté sur vous !

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Notre groupe ne disposant pas suffisamment de temps, je m'exprimerai également au nom de M. Raynal, député du Cantal, qui, comme moi, est un élu du Massif central.

Le vote d'un budget est un acte politique essentiel. Or, à l'heure actuelle, monsieur le ministre, le monde agricole connaît des difficultés que vous êtes peut-être le mieux à même de connaître. De partout, nous arrivons des échos sur la crise de l'agriculture. Celle-ci se traduit par des manifestations de producteurs et, parfois, par la mauvaise humeur des élus. Nos réactions face à cette crise, que l'on attribue à la majorité ou à l'opposition, peuvent être différentes, mais aucun d'entre nous ne peut ignorer le fait qu'une telle situation n'est pas le simple fruit d'une conjoncture temporaire ou de la personnalité d'un ministre.

Parlez de l'agriculture en 1987 en s'appuyant uniquement sur le budget de 1986 serait tout simplement faire preuve d'indigence. Il faut également se situer par rapport à une longue série de concessions qui ont marqué la politique européenne de la France de 1981 à 1986. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. René Souchon. Le règlement ovin, c'était en 1980 !

M. André Fanton. L'agriculture ne vous intéressait pas, messieurs les socialistes !

M. Jacques Godfrain. Je répondrai avec autant plus de plaisir à M. Souchon que je lui rappellerai ses faiblesses.

Première faiblesse : les conditions d'accès de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne ont été telles que, étant donné la gravité de la situation, l'Assemblée a décidé de créer une commission d'enquête. Quelques exemples suffisent à montrer le côté guignolesque des conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun. C'est ainsi que les industriels fromagers ne sont plus autorisés à vendre à la péninsule ibérique autant de fromages que précédemment.

M. André Fanton. Très juste !

M. Jacques Godfrain. Quant aux ovins, monsieur Souchon, ils arrivent sur les marchés, pas seulement de Grande-Bretagne ou de Nouvelle-Zélande, mais aussi d'Espagne, et ce sans contrôle - c'est le cas en particulier à Toulouse.

M. René Souchon. C'est le règlement de 1980 !

M. Jacques Godfrain. Deuxième faiblesse : vous avez accepté que, chaque année - et ce, quasiment à perpétuité - on rembourse au Royaume-Uni les deux tiers de sa contribution nette au budget communautaire.

Troisième faiblesse : la mise en pièces des principes et des règles de la politique agricole commune par le biais des quotas et du plafonnement des dépenses budgétaires agricoles.

M. Louis Lauga, rapporteur pour avis. Fontainebleau !

M. Jacques Godfrain. Quatrième faiblesse : la réorientation du budget communautaire au profit d'autres politiques régionales et sociales, dans le but non dissimulé de favoriser d'autres Etats-membres à notre détriment.

Cinquième faiblesse : l'accrétion des débordements supranationaux des institutions communautaires.

Peut-être avez-vous trouvé cette liste un peu longue, messieurs de l'opposition, mais il ne tenait qu'à vous de la raccourcir lorsque vous gouverniez !

A ces faiblesses se sont ajoutées les maladroites. Personne n'a oublié la tentative, au début du présent septennat, de renverser les alliances européennes en constituant un front des pays du Sud de l'Europe. Cette vision a tellement échoué que la France a dû renouer en catastrophe et au prix fort des relations privilégiées avec l'Allemagne, relations que tous les gouvernements précédents avaient toujours veillé à préserver.

Le sommet de Fontainebleau n'a été qu'un succès trompeur. En effet, celui-ci n'a réglé aucun problème.

D'abord, la Communauté est menacée de faillite budgétaire. Certes, le prélèvement sur la T.V.A. pour financer le budget de la C.E.E. est passé de 1 à 1,4 p. 100. Mais l'erreur a été d'accorder au Royaume-Uni, à l'Allemagne, au Portugal et à l'Espagne, le droit de percevoir des autres Etats des compensations budgétaires et celui d'apurer leurs comptes. En 1986-1987, les ressources ne seront pas suffisantes pour faire face aux engagements. Ni les Allemands, ni les Anglais ne sont prêts à accepter un prélèvement représentant 1,6 p. 100 de la T.V.A.

La politique agricole que nous menons est donc menacée par la situation budgétaire de la Communauté économique européenne, dont vous êtes totalement responsables, messieurs les socialistes. Or la politique agricole est un élément essentiel de la construction européenne et non une action résiduelle, comme auraient tendance à le penser certains de nos partenaires.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous devez vous battre pour que la politique agricole européenne soit un soutien à une politique d'exportation. Hélas, le processus d'élargissement de la Communauté entraîne une dilution de la dynamique communautaire. Les intérêts, les situations sont trop divergents. Les pays du Sud disposent d'une minorité de blocage et la Communauté risque d'être coupée en deux. L'Espagne et le Portugal tentent de faire « glisser » les ressources budgétaires vers eux, sans pour autant mettre en œuvre des disciplines communes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous devons vous soutenir pour imposer la position française à Bruxelles où votre chemin est, ô combien ! difficile.

Vous devez d'abord faire admettre à nos partenaires que l'Europe a besoin de moyens budgétaires supplémentaires pour fonctionner. C'est un préalable à toute autre action communautaire.

La dernière séance de fixation des prix a montré que le Conseil européen - sous votre impulsion d'ailleurs - était capable de réaliser des économies de gestion de l'ordre de 780 milliards d'ECU en 1986 et 1987. Mais, au-delà de ce succès, vous êtes parvenu, par votre fermeté, à nous faire remonter la pente que l'on nous avait fait dévaler pendant cinq ans. La négociation sur les prix 1986-1987 a été extrêmement difficile. Mais, après une semaine de discussions âpres, vous avez obtenu des résultats que personne n'osait espérer.

Pour les productions animales, qui représentent 60 p. 100 de la production agricole finale, vous avez obtenu une augmentation de 3 p. 100, et pour la plupart des productions végétales, alors que les prix ont été gelés pour la plus grande majorité de nos partenaires, vous avez obtenu une augmentation de 1,5 p. 100.

Pour ce qui est des céréales, vous avez évité l'instauration de quotas tout en aménageant l'organisation du marché d'une façon conforme aux intérêts français en Europe.

Pour la viande bovine, vous avez obtenu la suppression de la proposition de la Commission visant à annihiler la politique d'intervention, alors que la France était au départ totalement isolée dans cette négociation.

S'agissant du lait, vous avez obtenu que le mécanisme qui permet de transférer les quotas non utilisés d'une région donnée vers d'autres manquant de quantités de références soit rapporté. Sa suppression aurait pénalisé la France par rapport à d'autres pays dont la collecte de lait est plus regroupée, donc plus aisée et plus économique.

M. René André. Très juste !

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, vous avez lutté contre cette proposition de la Commission et vous avez gagné. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Le combat sur les prix n'est pas le seul que vous avez mené avec succès. Il vous a fallu toute votre détermination pour faire aboutir le dossier des M.C.M. sur le porc, qui était le dossier le plus difficile : dès le mois de juillet, ce dossier était réglé.

S'agissant des œufs et des volailles, ce dossier a été suspendu pour la campagne 1986-1987.

Pour le mouton, vous avez obtenu qu'un premier acompte de vingt-cinq francs sur la prime soit versé dès septembre 1986. Et je sais qu'aujourd'hui vous vous battez pour que le deuxième acompte soit versé aux producteurs. Vous êtes également parvenu à obtenir un stockage privé communautaire. Cela dit, je vous demande solennellement, monsieur le ministre, d'accélérer la révision, au niveau européen, du règlement ovin de 1980, sur lequel, je dois l'avouer, nous n'étions pas tous entièrement d'accord.

Quant à la viande bovine, alors que la Commission n'envisageait aucun achat public à l'automne, vous êtes parvenu, par votre fermeté, à ouvrir, dès le 1^{er} septembre de cette année, une intervention sur les quartiers arrière et un stockage privé.

Je ne parlerai pas du vin, d'autres collègues s'en chargeront.

Pour ce qui est de la sécheresse, les agriculteurs - au-devant desquels vous êtes allé pour engager le dialogue - savent, dès aujourd'hui, que 400 000 tonnes de céréales gratuites leur seront livrées.

Pour l'avenir, des difficultés considérables s'annoncent. Elles paraissent très difficiles à surmonter. D'abord, le budget pour 1987 présente un déficit de l'ordre de 3 à 3,5 milliards d'ECU.

Ensuite, la politique agricole commune est totalement menacée tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Dans les semaines qui viennent, ce sont les dossiers de la viande bovine, du lait, et des M.C.M. qui se trouveront sur la table des négociations.

Par ailleurs, une négociation très difficile, agri-monnaire, devra prendre en compte ce qu'a fait l'Allemagne en manipulant ses taux de T.V.A. sans l'accord de ses partenaires. Je rappelle que le Gouvernement précédent n'a pas levé le petit doigt pour rappeler à ce pays qu'il devait les consulter.

M. le président. Monsieur Godfrain, je vous prie de conclure.

M. Jacques Godfrain. Je termine, monsieur le président.

Nous n'oublions pas, monsieur le ministre, que votre présence à la récente conférence internationale de Punta del Este n'a pas été inutile, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Vous avez en effet entraîné nos partenaires européens à résister au démantèlement de la politique agricole commune.

Nous saluons la fermeté dont vous avez fait preuve depuis six mois. Certes, les réactions régionales sont compréhensibles, mais elles ne sont pas réalistes car tous les pays les connaissent. Ainsi, lorsque, avec votre accord, nous déclenchons une grève du zèle à l'égard des importations de moutons, vingt-quatre heures plus tard, une grève du zèle identique frappe les importations de porcs en Grande-Bretagne. Les réactions régionales ne peuvent aboutir à la vision d'ensemble qu'exige l'agriculture.

Personne, aujourd'hui, ne peut prendre la responsabilité d'affaiblir la position de la France sur le plan international alors qu'elle est en train de reconquérir, grâce à votre fermeté, les positions qu'elle avait perdues.

Dans des circonstances difficiles, le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir a toujours su répondre présent lorsque l'intérêt du pays était en cause. L'intérêt de notre pays sera en jeu à Bruxelles dans les semaines qui viennent : nous ne vous ménagerons donc pas notre soutien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le ministre, j'appellerai votre attention sur trois points : les quotas laitiers, les retraites agricoles et l'enseignement agricole privé.

Les quotas laitiers, d'abord, que vous avez trouvés dans la succession Rocard-Nallet et qu'il vous faut malheureusement assumer.

Ni l'augmentation de 12,5 p. 100 des crédits prévus au chapitre 44-53 ni le programme national de primes à la cessation d'activité laitière ne constituent des réponses satisfaisantes. Il faudra bien d'ailleurs corriger un jour cette injustice qui veut qu'une région déficitaire comme la région Rhône-Alpes soit soumise à des quotas.

A tout le moins, avons-nous la certitude du maintien de l'actuel système de quota par entreprise, qui permet des compensations interentreprises ? Il importe que nous en ayons l'assurance car un système de quota individuel serait néfaste et sclérosant.

En effet, quand il y a une cessation dans une laiterie, cela permet d'augmenter la part des autres producteurs ou l'installation de jeunes.

En ce qui concerne les retraites agricoles, cassant l'effort entrepris sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, les socialistes et les communistes ont laissé s'accumuler le retard entre le régime général et le régime agricole. Si l'effort avait été poursuivi entre 1981 et 1986, la parité entre les deux régimes serait aujourd'hui atteinte.

Est-il normal que la retraite moyenne du régime général soit supérieure de plus d'un quart à celle du régime agricole ? Je regrette donc que la revalorisation qui devait intervenir au 1^{er} juillet 1986 ait été supprimée.

Mais j'aimerais surtout savoir comment vous entendez résoudre la contradiction qui existe à l'heure actuelle entre les obligations de cessation d'activité imposées par la loi du 6 janvier 1986 et le niveau très bas des retraites.

M. Philippe Legras. Tout à fait !

M. Georges Colombier. Avec 13 118 francs par an, montant de la retraite minimum, peut-on vivre correctement ? Seul un rattrapage accéléré résoudrait cette contradiction ; la future loi de modernisation agricole que nous attendons le permettra peut-être. A cette condition, la cessation d'activité sera satisfaisante puisqu'elle permettra à la fois la libération de terres pour rationaliser les exploitations et l'installation de jeunes.

J'en arrive à l'enseignement agricole privé.

Chacun, dans cet hémicycle, reconnaît l'importance de l'enseignement agricole privé, avec 79 500 élèves dans l'enseignement technique et 2 250 élèves dans l'enseignement supérieur. Si je me félicite de la parité des bourses avec celles de l'éducation nationale, je regrette que l'engagement pris à la suite de la loi du 31 décembre 1984 sur l'enseignement agricole privé et consistant à faire prendre en charge par l'Etat la totalité des salaires des enseignants n'ait pu être entièrement tenu. En outre, l'ancienneté des maîtres est insuffisamment prise en compte dans l'enveloppe prévue.

Malgré l'effort notable de progression, l'évolution des crédits est décevante puisqu'elle ne dépasse pas 3,5 p. 100, le crédit supplémentaire de 91,8 millions de francs ne prenant pas en considération les 60 millions de francs votés lors du dernier collectif budgétaire.

Sur ces trois points - quotas laitiers, retraites agricoles et enseignement agricole privé - je souhaite que tout soit fait pour donner satisfaction au monde agricole. Il attend depuis cinq ans et le temps presse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. André Labarrère.

M. André Labarrère. Je m'exprimerai également au nom de Jean-Pierre Pénicaut et Henri Emmanuelli, députés des Landes.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il faudrait enquêter sur une disparition. Où est passé le fringant président de la F.N.S.E.A. ?

M. Louis Lauga, rapporteur pour avis. Il est ministre !

M. André Labarrère. Où est passé le syndicaliste François Guillaume, tout feu tout flamme, qui se disait le défenseur des agriculteurs...

M. Jean-Louis Goasduff. Vous faites de la provocation !

M. André Labarrère. ... et utilisait les petits agriculteurs du Midi pour défendre les intérêts des gros agriculteurs du Nord ? Où est passé celui qui vilipendait toute action des gouvernements précédents ? Où est passé le François Guillaume qui, comme le R.P.R., n'a cessé de critiquer l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne ?

M. Jean-Louis Goasduff. A juste titre !

M. André Labarrère. Pourtant, cette négociation a été bien menée par l'ancien gouvernement. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. André Fanton. Elle est excellente, celle-là !

M. André Labarrère. Vous ricanez, mais rappelez-vous, monsieur Fanton, la négociation avec la Grande-Bretagne !

M. Jean-Louis Goasduff. Provocateur !

M. André Labarrère. Ne me provoquez pas ! Vous savez que je réponds rarement aux interruptions !

M. le président. Monsieur Labarrère, continuez votre exposé et ne vous préoccupez pas de ce que dit M. Fanton.

M. André Labarrère. Oui, monsieur le président, mais je suis un être sensible.

Je disais donc que cette négociation a été bien menée par l'ancien gouvernement.

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Mal !

M. André Labarrère. Elle a été très longue, très dure, car il s'agissait de mettre les secteurs les plus fragiles de l'agriculture méridionale à l'abri d'une concurrence trop brutale

de la production espagnole. Et ça a marché ! Les importations espagnoles n'ont été à l'origine d'aucune crise grave dans le secteur des fruits et légumes.

M. André Fanton. Vous n'avez pas écouté M. Godfrain !

M. André Labarrère. Pour le vin, les Espagnols se soumettent à leurs obligations de distillation et on ne constate aucun accroissement des importations de vin en provenance d'Espagne.

Mais la contrepartie résidait surtout dans l'ouverture du marché espagnol, notamment aux maïscolteurs du Sud-Ouest. Les mécanismes de la politique agricole commune devaient assurer aux producteurs français une préférence par rapport aux fournisseurs des pays tiers. Or, dès la première escarmouche avec les Américains, le gouvernement français a reculé et, pour éviter un conflit qui, de toute façon, aura lieu, a sacrifié les intérêts des producteurs français et, au premier chef, ceux des maïscolteurs du Sud-Ouest, en accordant aux Américains un contingent d'importation de maïs hors prélèvement, c'est-à-dire en dérogation aux règles de la P.A.C. et du traité d'adhésion.

M. Alain Brune. Et voilà !

M. André Labarrère. On comprend mieux, monsieur le ministre, pourquoi vous n'étiez pas au congrès des producteurs de maïs ! Est-ce que vous imaginez la peine de M. Cazalé, cet homme qui est des vôtres, qui est de droite, et qui a été obligé de parler à une chaise vide ? Vous avez joué les fantômes mais je vous comprends ! Vous aviez honte !

M. Jean-Louis Gosduff. Et vous, vous n'avez pas honte de ce que vous avez fait pendant cinq ans ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Labarrère ?

M. André Labarrère. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Une simple précision technique, monsieur Labarrère, si vous le permettez : j'étais ce jour-là à Punta del Este !

M. André Labarrère. Je le savais parfaitement, mais avouez que M. Cazalé parlant à une chaise vide, ça ne manquait pas d'humour ! Vous auriez tout de même pu envoyer quelqu'un vous représenter. Je le répète : vous aviez honte !

M. Jean-Louis Gosduff. Vous êtes de mauvaise foi, monsieur Labarrère !

M. André Labarrère. Ne me provoquez pas !

Le Gouvernement français avait les moyens de se défendre et d'éviter que la Communauté ne signe un accord aussi scandaleux.

La France importe des quantités considérables de viande de cheval et d'abats des Etats-Unis. Si les Etats-Unis mettaient leur menace sur le vin et les fromages à exécution, outre les rétorsions qui avaient été décidées sur le plan communautaire, le Gouvernement pouvait à titre autonome fermer notre marché à ces produits politiquement sensibles aux Etats-Unis. Vous avez préféré sacrifier les intérêts des producteurs du Sud-Ouest et, particulièrement, des maïscolteurs.

Monsieur le ministre, vous vous étiez engagé à ce qu'il n'y ait aucune conséquence néfaste pour les producteurs français. Rien de ce que vous aviez promis - majorations mensuelles, indemnités de fin de campagne - n'a été obtenu à Bruxelles. Rien ! Où est passé François Guillaume ?

De plus, vous accablez les producteurs de céréales. Comme M. Cazalé, M. de Benoist vous a fait part de ses inquiétudes. Il a souligné combien la diminution continue du revenu des exploitations céréalières est préoccupante : 25 p. 100 en francs constants en 1986. M. de Benoist vous demande d'agir sur les M.C.M. négatifs, sur les taxes et sur les délais de paiement.

Je vous poserai deux questions sur les taxes : qu'en sera-t-il de la taxe de coresponsabilité cette année, de son utilisation, de sa perception ? Qu'en sera-t-il de cette taxe pour la campagne de 1986-1987 ? N'est-il pas injuste que les maïscolteurs du Sud-Ouest, déjà lourdement pénalisés par les importations américaines, doivent acquitter la nouvelle taxe de

coresponsabilité sur les céréales ? Ils ont déjà donné et M. Lauga est d'accord avec moi mais il ne vous le dira pas ! Il serait juste qu'ils puissent être exonérés.

Quant aux taxes parafiscales, les difficultés sur les marchés des céréales conduisent à se demander si les taxes sur les produits, qui sont l'application de la solidarité interne à l'agriculture, ne devraient pas être réparties différemment ?

Quels sont les projets du Gouvernement ? Vous avez annoncé une baisse infinie des taxes.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Le Gouvernement français s'est engagé récemment à supprimer à court terme la taxe B.A.P.S.A. Comment vous y prendrez-vous ? Allez-vous mener une réforme des cotisations à court terme ?

La gauche n'attendait rien de bon de vous. N'espérant rien, elle ne peut être déçue.

M. Charles Ravet. Alors, vous allez voter ce budget !

M. André Labarrère. Mais méfiez-vous, monsieur le ministre ! Vos amis, vos soutiens sont découragés.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous ne dites rien des Palois et des Palois ? (*Sourires.*)

M. André Labarrère. Monsieur Gaudin, n'attaquez pas les Palois, car je les défendrai ! (*Sourires.*)

Vous pratiquez la politique de la jugulaire à la Chirac : « On ne reculera pas ! » Bien sûr, monsieur Guillaume, vous ne reculez pas : vous vous couchez ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous souvenez-vous de vos bravades d'avant le 16 mars : « Nous renégocierons les conditions d'adhésion de l'Espagne et du Portugal » ? Là, vous jetez le trouble dans l'esprit des producteurs.

M. Jean-Louis Gosduff. Nous ne sommes pas au théâtre !

M. André Labarrère. Ça vous va bien, à vous, le théâtre ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Labarrère...

M. André Labarrère. Mais on m'attaque, monsieur le président !

M. André Fanton. Personne ne vous attaque !

M. André Labarrère. Ce que n'avaient pas compris les producteurs français c'est que cette renégociation devait consister à fermer le marché espagnol aux producteurs français dans des secteurs où il est pour eux vital. De toute façon, le problème va se repasser à la fin de l'année avec les Etats-Unis pour une solution définitive. Que comptez-vous obtenir ?

Car il n'est plus possible de rejeter sur la commission européenne ce qui relève de votre responsabilité directe de ministre. Vous devez le savoir et personne - je dis bien personne - ne pourrait accepter, ni à droite, ni à gauche, un nouvel échec.

Le maire de Pau et député des Pyrénées-Atlantiques vous demande donc avec tristesse : où est passé le syndicaliste ardent qui résolvait tous les problèmes agricoles par des discours et des manifestations ?

M. René André. C'est un peu facile !

M. André Labarrère. Le ministre a peut-être tué le syndicaliste. Je constate qu'il n'y a plus de syndicaliste et qu'il n'y a pas de ministre. Où êtes-vous donc passé, monsieur Guillaume ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Legras. Vous êtes lamentable !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

Agriculture :

Annexe n° 6 (dépenses ordinaires). - M. Michel Cointat, rapporteur spécial ;

Annexe n° 7 (dépenses en capital). - M. Jean Proriol, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome V, de M. Gérard Bordu, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 400, tome I, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 400, tome II, (Industries agro-alimentaires), de M. Louis Lauga, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 44. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome XII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 400, tome XVI, de M. Marcel Rigout, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN